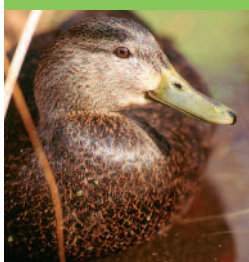


RÉGION
08

Abitibi-Témiscamingue

Plan régional de conservation des milieux humides
et de leurs terres hautes adjacentes



Canards Illimités Canada
LA SOCIÉTÉ DE CONSERVATION

LES MILIEUX HUMIDES

UNE **SOURCE** DE VIE

PLAN DE CONSERVATION

**Portrait des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes
de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue**

2009



Analyse et rédaction :

Pierre Dulude, biologiste, CIC

Jason Beaulieu, spécialiste en géomatique, CIC

Géomatique et cartes :

Karine Boisvert, technicienne en géomatique, CIC

Sylvie Picard, technicienne en géomatique, CIC

Comité externe de lecture :

Luc Bélanger, biologiste, EC/SCF

Jean Huot, biologiste, Université Laval

Marcel Laperle, biologiste

Michel Lepage, biologiste

Monique Poulin, prof. adj., dép. phytologie, FSAA, U. L.

Guy Pustelnik, directeur, EPTB-ÉPIDOR (France)

Révision linguistique :

Marie Blais, CIC

Préparé par Canards Illimités Canada, en partenariat avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) du Québec, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) du Québec, le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) du Québec, Environnement Canada (SCF/EC) et Pêches et Océans Canada (MPO).

© Canards Illimités Canada 2009

ISBN 978-2-923725-10-9

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2009

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2009

Citation recommandée :

CANARDS ILLIMITÉS CANADA. 2009. *Plan de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue* [en ligne], [<http://www.canardsquebec.ca>], 76 p.

Le plan régional de conservation des milieux humides : UNE PRIORITÉ

Le plan régional de conservation est une démarche qui dresse un portrait des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes et qui permet :

- de répertorier et de localiser les milieux humides de plus de 1,0 hectare;
- d'identifier et de caractériser les différents types de milieux humides;
- de fournir une base unique de connaissances et d'information sur les milieux humides et leur situation dans la région administrative;
- d'offrir un appui aux différents ministères, aux MRC et aux municipalités pour en faciliter la protection.

Le plan régional de conservation comprend les éléments suivants :

- un fichier numérique (« shapefile ») pour le traitement géomatique;
- un portrait visuel sous forme d'un diaporama interactif;
- une description détaillée sous forme de texte.

Les autorités municipales et les responsables des MRC peuvent obtenir tous les détails concernant les plans de conservation de leur région par l'entremise du Système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT) du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR).

Une démarche qui nous interpelle tous

Canards Illimités Canada entend travailler de concert avec ses partenaires et tous les intervenants sur le terrain en vue de mettre en œuvre une proposition de plan d'action et pour mettre à jour régulièrement les plans régionaux, afin de favoriser la conservation des milieux humides.

Si les forêts sont les poumons de notre planète, les milieux humides en sont les reins.

Les milieux humides procurent de nombreux et précieux services à l'ensemble de la société :

- ils filtrent et purifient les eaux de surface;
- ils agissent comme une éponge en réduisant l'érosion et les risques d'inondation;
- ils réapprovisionnent la nappe phréatique et les cours d'eau et atténuent, par le fait même, les effets des périodes de sécheresse, effets qui se feront davantage sentir avec le réchauffement climatique;
- ils offrent des sites extraordinaires pour des activités telles que l'observation des oiseaux, la chasse, la pêche, le piégeage et d'autres loisirs qui génèrent une importante activité économique;
- ils constituent un patrimoine naturel et représentent des habitats primordiaux à conserver.

Les conséquences de la perturbation cumulative des milieux humides :

- contamination de l'eau
- inondations
- pertes d'usages, d'habitats et de biodiversité
- manque d'eau

Ils sont essentiels à notre qualité de vie; il faut les protéger afin d'assurer à tous un environnement sain et viable.

Note :

Les textes qui suivent visent à fournir une information plus complète que celle qui apparaît sur les diapositives de la présentation visuelle. Les textes se présentent tout d'abord par grands ensembles de milieux humides. Par la suite, ils sont présentés par MRC puis par bassins versants, ou parties de ceux-ci, situés à l'intérieur des limites de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue. Ils ont été organisés de façon à permettre le découpage des textes par territoire d'intérêt.

Précision :

Les portraits qui suivent sont basés principalement sur l'information relative aux milieux humides de plus de 1,0 hectare issue d'une cartographie élaborée à partir de données existantes et facilement disponibles. Aucune validation supplémentaire sur le terrain n'a été réalisée. D'une part, cette cartographie est imparfaite en raison des limites associées à la technique utilisée (photo-interprétation effectuée pour des cartes topographiques et non une cartographie dédiée aux milieux humides; amalgame de données d'échelles différentes (BDTQ 1 : 20 000; BNDT 1 : 50 000); milieux humides de 1,0 hectare et plus seulement; certains types de milieux humides, comme les marais littoraux en bord de lacs, ne sont pas toujours considérés dans la couche des milieux humides des données topographiques). D'autre part, la situation de certains milieux humides peut avoir changé depuis le moment où les prises de vue ayant servi à la photo-interprétation ont été effectuées. Enfin, les plaines inondables n'ont pas été systématiquement considérées en raison d'une information disponible encore fragmentaire.

À noter que l'évaluation des superficies de milieux humides peut varier d'une étude à l'autre selon les méthodes utilisées et leurs limites d'interprétation. Bien que l'information sur la superficie de milieux humides soit utile, notamment pour en évaluer les pertes, l'attention devrait davantage porter sur la présence, sur l'importance et sur la situation régionale de ces milieux humides et sur les biens et services qu'ils fournissent.

Cette cartographie constitue un premier exercice d'intégration des données numériques disponibles et elle ne doit en aucun cas se substituer à un inventaire détaillé sur le terrain.

Table des matières

Remerciements.....	vi
Une démarche en partenariat	vii
Portrait général des milieux humides de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue	viii
1.0 Milieux humides par grands ensembles	1
1.1 Les basses-terres de l'Abitibi et de la baie James	1
1.2 Les hautes-terres de Mistassini (partie située à l'intérieur de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue)	8
1.3 Les Laurentides méridionales (partie située à l'intérieur de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue).....	11
2.0 Milieux humides par MRC	14
2.1 MRC Abitibi	14
2.2 MRC Abitibi-Ouest	20
2.3 MRC La Vallée-de-l'Or	25
2.4 Ville de Rouyn-Noranda	33
2.5 MRC Témiscamingue	39
3.0 Milieux humides par bassins versants	48
3.1 Rivière des Outaouais (partie du bassin versant située dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue)	49
3.2 Rivière Nottaway (partie du bassin versant située dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue).....	58
3.3 Rivière Harricana (partie du bassin versant située dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue).....	64
3.4 Rivière Moose (partie du bassin versant située dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue).....	70
3.5 Rivière Saint-Maurice (partie du bassin versant située dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue).....	76

Remerciements

CIC tient à remercier les nombreux employés et spécialistes des ministères partenaires (MRNF, MDDEP, EC/SCF, MPO, MAMR) et autres (MAPAQ, MRNF-Forêts Québec) et ceux des différents organismes régionaux qui ont participé de près ou de loin au Plan de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, en acceptant aimablement de fournir et de valider l'information contenue dans le présent document.

Des remerciements particuliers sont adressés à :

Geneviève Labrie, biologiste, MDDEP

Michèle Cyr, ingénieure, MDDEP

Benoît Larouche, biologiste, MDDEP

Daniel Nadeau, biologiste, MRNF

Jean-Pierre Hamel, biologiste, MRNF

Nancy Delahaye, biologiste, MRNF

Jean Lapointe, biologiste, MRNF

Alain Fort, biologiste, MRNF

Sylvie Gagnon, technicienne de la faune

Raymond Sarrazin, biologiste, EC/SCF

Une démarche en partenariat

Les milieux humides sont souvent perçus comme des superficies au mieux sans intérêt, au pire nuisibles. Ils sont parfois même considérés comme des « indésirables » entre le milieu terrestre et le milieu aquatique. Leur méconnaissance est à la source des problèmes de dégradation et de disparition qu'ils connaissent. Toutes les raisons sont bonnes pour faire disparaître une partie de milieu humide ici, ou en éliminer un là, par drainage ou remblayage. Petit à petit, on « gruge » de nombreux hectares de milieux humides jusqu'à ce qu'on s'aperçoive, qu'à certains endroits, d'importantes superficies ont été éliminées ou fortement dégradées, au point de ne plus pouvoir remplir leurs rôles multiples. Il s'ensuit même parfois des problèmes, dont les conséquences peuvent s'avérer coûteuses. À certains endroits, au Canada et au Québec, on estime avoir perdu jusqu'à 70 % des milieux humides sous les pressions de développement de toutes natures. Dans certains secteurs, les milieux humides sont aujourd'hui particulièrement rares.

Face à cette situation, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) du Québec, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) du Québec, le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) du Québec, le Service canadien de la Faune d'Environnement Canada (SCF/EC) et le ministère des Pêches et Océans Canada (MPO) se sont alliés à Canards Illimités Canada (CIC), afin d'assurer une meilleure conservation des milieux humides. Ces différents organismes se sont entendus pour développer en partenariat une vision concertée de la conservation des milieux humides, afin de préserver les biens et les services indispensables qu'ils fournissent à la collectivité.

Ce partenariat se traduit notamment par la réalisation de plans de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes pour chacune des dix-sept régions administratives du Québec. L'échelle des régions administratives a été choisie en raison de l'administration des lois, règlements et programmes gouvernementaux qui s'y fait (certificats d'autorisation, etc.) et des besoins exprimés par les services régionaux des principaux ministères. Les acteurs locaux sont également souvent organisés ou regroupés à l'échelle de la région administrative (CRÉ, CRE, agences de forêts privées, groupes de conservation, citoyens), ce qui devrait faciliter le travail de concertation en vue de la conservation des milieux humides. À terme, la démarche des plans régionaux permettra de couvrir l'ensemble du Québec.

Portrait général des milieux humides de l'Abitibi-Témiscamingue

La région de la L'Abitibi-Témiscamingue se caractérise tout d'abord par son relief relativement plat sur une grande partie du territoire et par la présence de grandes zones aux sols argileux relativement imperméables (les *basses-terres de l'Abitibi* et de la *baie James*). Ces caractéristiques font qu'on y retrouve de très importantes superficies de milieux humides avec des eaux plutôt turbides et plus productives, notamment pour les populations de sauvagine. La région, qui possède aussi de vastes plaines de déposition sur sols argileux des matériaux issus de la fonte des glaciers (sable, limon), est également bien pourvue d'une multitude de grandes tourbières, souvent boisées, et en plus grandes densités dans la basses-terres. La région se distingue également par une très forte densité de castors qui contribuent ainsi à façonner un paysage particulièrement productif pour la sauvagine.

Les portions de la région administrative situées dans les provinces naturelles des *Laurentides méridionales* et des *hautes-terres de Mistassini*, présentent une densité moindre de milieux humides forestiers, constitués principalement de tourbières et de marécages, bien qu'on y trouve à l'occasion d'importants marais.

Enfin, la région administrative compte sur la présence de plusieurs grands réservoirs hydroélectriques, en particulier dans le bassin versant de la rivière des Outaouais qui couvre plus de la moitié de sa superficie.

Quelques statistiques sur les milieux humides de l'Abitibi-Témiscamingue

- région administrative touchant à trois provinces naturelles bien distinctes :
 - o les *basses-terres de l'Abitibi et de la baie James* (F), qui occupent le centre et la partie nord-ouest de la région administrative; paysage de plaine percée de quelques buttes rocheuses, en particulier dans la région de Rouyn-Noranda; dépôts d'argile et de sable;
 - o les *Laurentides méridionales* (C), dans la portion sud du territoire; paysage dominé par les buttes, les basses collines et les plaines ondulées généralement sur dépôts de till minces;
 - o les *hautes-terres de Mistassini* (G), dans la portion nord-est de la région administrative, présentant un paysage de buttes et de plaines sur dépôts de till minces;
- région administrative couvrant plus de 64 000 km² de superficie;
- région possédant 402 711 ha de milieux humides, dont les deux tiers (66,8 %) se trouvent dans les *basses-terres*;
- milieux humides occupant 6,3 % de la superficie de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue;
- nombreux lacs (plus de 20 000 lacs dans la région administrative) et cours d'eau peu profonds et sur fonds d'argile productifs et favorables à la croissance de végétation aquatique et ainsi fort attractifs pour de nombreuses espèces de canards;
- présence de nombreux marais naturels et aménagés particulièrement importants pour la sauvagine dans les *basses-terres*;
- milieux humides localisés principalement dans les bassins versants des rivières des Outaouais (156 151 ha) et Nottaway (154 127 ha), ainsi que dans celui de la rivière Harricana (65 795 ha); dominance de tourbières, souvent de grandes dimensions et boisées;
- présence d'importants marais sur argile (productivité élevée) dans les *basses-terres*; importance primordiale des ces habitats pour de nombreuses espèces de sauvagine utilisant la voie migratoire de l'Atlantique et celle du Mississippi; région (*basses-terres*) présentant les plus fortes densités de sauvagine à l'intérieur des terres au Québec;
- région connaissant des pressions de développement localisées en particulier dans sa partie située à l'intérieur des limites des *basses-terres* de l'Abitibi, ainsi qu'en bordure de la rivière des Outaouais.

1.0 MILIEUX HUMIDES PAR GRANDS ENSEMBLES

1.1 Les basses-terres de l'Abitibi et de la baie James

Caractéristiques

Territoire

- grand ensemble couvrant 32 248 km² de superficie, soit 50,2 % de la région administrative; territoire constituant une vaste plaine de limons et d'argile percée de buttes rocheuses et de basses collines (en particulier autour de Rouyn-Noranda : collines Abijévis, mont Dominant, mont Chaudron, mont Kanasuta, collines Kekeko) et inclinée vers la baie James;
- présence de plusieurs eskers, favorables à une bonne qualité d'eau, et de moraines (dépôts de sable et de gravier); l'esker de Saint-Mathieu-Lac-Berry s'étend sur plus de 70 km de longueur;
- présence de la ceinture d'argile expliquée par l'ancien lac pro-glaciaire Ojibway-Barlow; conditions favorables à la présence de nombreux milieux humides en raison de l'imperméabilité de l'argile et de la présence de nombreux lacs et rivières peu profonds; dépôts d'argile facilement érodables et responsables de la turbidité de l'eau dans les lacs et cours d'eau;
- présence, dans un axe est-ouest du territoire, de la faille de Cadillac qui présente un sous-sol riche en minéraux (or, cuivre, zinc, argent) à l'origine de l'importante activité minière de la région;
- paysage à dominance forestière avec des zones agricoles (productions bovine et laitière surtout) dans les portions sud-ouest (Témiscamingue) et nord-ouest (Abitibi-Ouest) et plusieurs zones où domine un paysage agroforestier;
- territoire hébergeant la grande majorité de la population de moins de 150 000 habitants de la région administrative; population organisée principalement autour des pôles de Rouyn-Noranda, Val-d'Or, Amos et La Sarre; présence également de quatre communautés autochtones (Algonquins) : Pikogan, Lac-Simon, Timiskaming, Winneway (Longue-Pointe); territoire à tenure majoritairement publique avec des blocs de terrains privés, principalement au sud (Témiscamingue), autour d'Amos et de Rouyn-Noranda et autour du lac Abitibi;
- présence de quelques aires protégées : Parc national d'Aiguebelle; réserve de biodiversité des Lac-Vaudray-et-Joannès;
- quelques réserves écologiques qui protègent aussi des milieux humides et leurs terres hautes adjacentes : Dunes-de-la-morraine-d'Harricana, des Kettles-de-Berry, des Dunes-de-Berry et de William-Baldwin;

- plusieurs réserves de biodiversité projetées, principalement dans la MRC La Vallée-de-l'Or : lac Sabourin, réservoir Decelles, marais du lac Parent, forêt Piché-Lemoine, lac Opasatica (ville de Rouyn-Noranda), lac des Quinze (MRC Témiscamingue); aussi une réserve écologique projetée : Ruisseau-Clinchamp (ville de Rouyn-Noranda);
- présence d'une pisciculture produisant des salmonidés à Authier-Nord;
- zone de partage des eaux entre deux régions hydrographiques :
 - o *baie de Hannah et de Rupert* : qui s'écoule vers le nord et la baie James;
 - comprend les têtes des bassins hydrographiques des rivières Harricana, Nottaway, La Sarre et Abitibi;
 - quelques grands lacs : lac Parent, lac Malartic, lac Dasserat, lac Duparquet, partie du lac Abitibi, lac Macamic;
 - o *Outaouais et Montréal* : qui draine essentiellement les eaux de la tête de la rivière des Outaouais;
 - présence de plusieurs grands lacs (partie du lac Témiscamingue, partie du Grand lac Victoria, lac Preissac) et réservoirs (Decelles, lac des Quinze, lac Simard, lac Baie Darlens);
 - bassin versant fortement utilisé pour régulariser les débits de la rivière des Outaouais (protection des inondations dans la région métropolitaine de Montréal) et pour la production hydroélectrique.

Milieux humides

- très nombreux milieux humides non classifiés [dominance des tourbières ombrotrophes (alimentées uniquement par l'eau des précipitations), des marécages, des marais et de l'eau peu profonde] couvrant 269 211 ha et représentant 66,8 % de la superficie des milieux humides de la région administrative; milieux humides représentant 8,3 % de la superficie de ce grand ensemble;
- présence de concentrations importantes de milieux humides, surtout des tourbières, dans les ensembles physiographiques de :
 - o la plaine du lac Parent (F0207);
 - o les buttes du lac Sabourin (F0208), notamment la rivière Assup;
- présence de plusieurs grands marais d'importance :
 - o marais Antoine, de Roquemaure (284 ha), et marais Maine, les deux en bordure du lac Abitibi;

- o aux lacs Duparquet, des Fourches, Routhier, Témiscamingue, des Quinze, Simard, Decelles;
 - o le long des rivières Kinojévis et Harricana;
- influence majeure de l'activité des castors dans l'aménagement de milieux humides; ils sont fort importants en matière d'habitats, notamment en contribuant à la biodiversité régionale, ainsi que comme halte migratoire majeure pour la sauvagine et habitat de reproduction pour certaines espèces de poissons, tel le grand brochet;

Faune, flore

- importance primordiale de tout cet ensemble de milieux humides pour les très nombreux oiseaux qui empruntent les voies migratoires de l'Atlantique et du Mississippi, tant pour leurs migrations que pour leur reproduction;
- grande variété de sauvagine et d'autres espèces d'oiseaux, principalement en migration; grand ensemble où se retrouvent parmi les plus fortes densités de canards noirs et de canards colverts au Québec; paysage favorable à plusieurs espèces de sauvagine en période de nidification et en migration : canard noir, canard colvert, fuligule à collier, petit fuligule, fuligule milouinan, sarcelle à ailes bleues, sarcelle d'hiver, canard d'Amérique, canard branchu, petit garrot, garrot à œil d'or, grand harle, harle couronné;
- milieux agricoles de la région administrative importants pour plusieurs espèces en migration, dont la bernache du Canada, la grue du Canada et la petite oie des neiges;
- partie nord de la région constituant le début de la zone de nidification de la bernache du Canada;
- présence de cygnes siffleurs en migration de printemps dans le secteur du lac Abitibi; depuis quelques années, présence également de cygnes trompettes en périodes migratoire et estivale;
- présence en migration, surtout printanière, de la bernache cravant; en 1984, il y a eu une mention de nidification exceptionnelle de cette espèce au lac Villebon, près de Val-d'Or;
- présence de hareldes kakawi lors des migrations automnale et printanière aux lacs Osisko, Duparquet, Hébecourt, Lemoine, Blouin et à d'autres endroits; en 1957, une mention estivale à Poularies et en 1995, une autre mention estivale au lac Duparquet;
- secteur de Rouyn-Noranda, propice pour la nidification du grèbe jougris; plusieurs mentions de nidification aux lacs Pelletier, Noranda, Fiske, Osisko et Édouard;
- présence de nombreuses aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) couvrant plus de 7 000 ha et dispersées sur l'ensemble des basses-terres; en particulier dans :

- o la MRC La Vallée-de-l'Or : les imposants complexes de milieux humides de la baie d'Ignace (lac Parent) et de la rivière Assup, ainsi que dans les marais des rivières Piché, Héva et Harricana;
 - o la MRC Abitibi : les marais du lac Malartic (dont l'important marais Kergus), la rivière Harricana en amont du lac Obalski;
 - o la MRC Abitibi-Ouest (AO) : les nombreux marais autour des lacs Abitibi (Antoine, Maine; rivières Duparquet, La Sarre, Dagenais) et Duparquet (ruisseau Deguisier); aussi dans la rivière des Méloizes; souvent des paysages agroforestiers;
 - o la ville de Rouyn-Noranda : les lacs Pelletier, Beauchastel, Routhier; les rivières Kinojévis, Kanasuta, Mouilleuse, Thiballier; souvent des paysages agroforestiers;
 - o la MRC Témiscamingue : dans les paysages agroforestiers de la baie Paulson et rivière de la Loutre (lac Témiscamingue), la baie Barrière (lac des Quinze, au sud de Rémigny); la rivière Fraser, le complexe baie à Riendeau/lac Rondelet, le lac de la Petite Loutre;
- présence de plusieurs habitats du rat musqué (34 répertoriés, 27 protégés par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune [LCMVF]), de colonies d'oiseaux et de héronnières (28 répertoriées, 25 protégées par la LCMVF) dispersées sur l'ensemble de la région administrative, en particulier dans les basses-terres;
- plusieurs activités de conservation (protection/restauration) de milieux humides réalisées par Canards Illimités (CI) avec les partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE) :
 - o dans la ville de Rouyn-Noranda : sites Desandrouins, Écho, Thiballier, Ippersiel, Vaudray, Mud Lake, Snake Creek, Moore, Fiske, Stadaconna, Pelletier, Cléricky, Maltais;
 - o dans la MRC Abitibi : sites Parquière, Double, Beaudoin, Georges, Manneville, Despinassy, Pageau, Fantom;
 - o dans la MRC Abitibi-Ouest : marais Antoine (parmi les plus vastes de la région administrative);
 - o dans la MRC Témiscamingue : marais Laperrière;
 - o dans la MRC Val-d'Or : site Nymphaea;
- importance primordiale pour une cinquantaine d'espèces de poissons présentes et tolérantes d'une certaine turbidité de l'eau (partie Abitibi surtout), dont plusieurs espèces de poissons très recherchées par les pêcheurs sportifs :
 - o doré jaune et doré noir;
 - o grand brochet;

- o touladi : dans le Témiscamingue et la partie nord-est de l'Abitibi (ex. : lac Matchi-Manitou); espèce ne tolérant pas les eaux turbides;
 - o achigan à petite bouche : principalement dans le bassin versant de la rivière des Outaouais;
 - o omble de fontaine : dans des ruisseaux de tête et quelques lacs aménagés sur l'ensemble du territoire : lacs Berry, Déry, Wyeth, Clair, Florentien, des Sœurs, Despériers, Hector, de la Garde en sont les principaux; aussi les lacs Courville, Crémazie, Honorat; espèce généralement absente des eaux turbides;
 - o truite arc-en-ciel : espèce introduite et soutenue par des ensemencements et seulement dans quelques lacs;
 - o truite moulac : espèce introduite et soutenue par des ensemencements dans quelques plans d'eau du Témiscamingue seulement;
 - o perchaude;
 - o lotte : festival de la lotte d'Angliers;
- importante pêche sur la glace sur plusieurs plans d'eau et réservoirs axée principalement sur le doré jaune, le grand brochet et la perchaude;
- pêche commerciale pratiquée principalement sur l'esturgeon jaune (lacs Témiscamingue, Simard, des Quinze, Parent, rivière Harricana); autres espèces autorisées : meunier noir, meunier rouge, corégone, cisco de lac, lotte et les poissons-appâts;
- présence de quelques frayères de doré jaune d'importance et connues du public, par exemple, celle de Rémigny où se déroule annuellement la Fête frayante, celle de Belleterre au Témiscamingue, et de la frayère de grand brochet au marais Antoine (lac Abitibi), accessible par une passe migratoire;
- activité économique évaluée à plus de 78 M\$/an générée par la pêche sportive dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, dont une bonne proportion provient de pêcheurs de l'extérieur du Québec;
- présence de plusieurs espèces d'oiseaux désignées prioritaires dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord (ICOAN) : hibou des marais, bernache du Canada (nidification et migration), canard noir, sarcelle à ailes bleues, canard branchu, macreuse à front blanc, bihoreau gris, butor d'Amérique, grèbe jougris, guifette noire, sterne pierregarin, râle de Virginie, marouette de Caroline, râle jaune, paruline à couronne rousse (espèce inféodée aux tourbières), bruant de Le Conte;
- présence de quelques espèces en situation précaire (désignées vulnérables ou menacées ou susceptibles d'être ainsi désignées) : l'esturgeon jaune (dans tous les bassins hydrographi-

ques de la région), mais en particulier dans celui de la rivière des Outaouais); campagnol-lemming de Cooper, campagnol des rochers, belette pygmée, chauve-souris argentée, pygargue à tête blanche, faucon pèlerin *anatum*, hibou des marais, troglodyte à bec court, bruant de Nelson, râle jaune, couleuvre à collier, couleuvre verte.

Pressions

- activités minières (exploration, exploitation, transformation, rejets industriels, parcs de résidus), en particulier sur plusieurs sites dans l'axe Rouyn-Noranda/Val-d'Or (faille de Cadillac);
- précipitations acides; causées en partie par les fonderies (Mines Noranda et Sudbury);
- activités forestières : voirie forestière, exploitation hivernale dans les tourbières (accès par chemin d'hiver seulement);
- activités agricoles : drainage systématique des terres, animaux laissés libres dans les bordures de cours d'eau malgré la réglementation existante (problématique en diminution), culture intensive du soya dans la partie sud-ouest du territoire);
- exploitation de la tourbe (Senneterre);
- urbanisation des zones de villégiatures riveraines (toutes les MRC);
- réseau routier;
- circulation de véhicules tout-terrain (VTT) dans les milieux humides (ex. : rivière Harricana);
- développement anthropique (murs de soutènement, déboisement) en rive et villégiature en bordure de plusieurs lacs et rivières (ex. : lacs Blouin, Davy, Dufault, Témiscamingue; rivières Harricana, La Sarre);
- apports anthropiques de phosphore (agriculture, villégiature) accélérant l'eutrophisation des eaux, surtout dans la partie Abitibi où l'argile contient déjà une bonne teneur naturelle en phosphore;
- navigation de plaisance affectant les berges de certains lacs;
- prolifération de certaines espèces envahissantes, comme le roseau commun (phragmite), le butome à ombelle, la salicaire pourpre et la renouée japonaise, dans certains milieux humides; prolifération du myriophylle à épi dans certains lacs (lacs Pelletier, Dufault, Rouyn, Osisko, et Noranda);

- barrages hydroélectriques et de retenue provoquant du marnage (variations importantes du niveau de l'eau) (lacs Abitibi, Macamic, Simard et Des Quinze, Témiscamingue, rivière des Outaouais, réservoirs Decelles) et faisant obstacle à la libre circulation des poissons;
- rejets d'eaux usées domestiques ou municipales (problèmes de surverse de certaines stations d'épuration) directement dans le milieu aquatique (problématique associée surtout aux municipalités en région éloignée);
- transformation de camps de chasse temporaires (abri sommaire) en chalets (villégiature) en bordure des plans d'eau et des milieux humides; aussi transformation de résidences saisonnières en résidences permanentes.

Conséquences

- dégradation et pertes de milieux humides ainsi que des biens et des services qu'ils fournissent, notamment en tant qu'habitat pour plusieurs espèces, dont certaines à statut précaire;
- fragmentation des milieux humides par le passage de certaines routes;
- dégradation des habitats (drainage, remblayage ou empiétement, pollution, acidification des eaux, augmentation de la turbidité) nuisant à la reproduction et à la survie de certaines espèces de poissons et autres organismes (batraciens, reptiles, oiseaux, insectes), en plus d'affecter l'habitat de nidification et de migration pour la sauvagine;
- risques accrus d'épisodes de cyanobactéries (« algues bleues ») dans certains lacs (lac Abitibi);
- apports de métaux lourds dans le milieu aquatique et contamination de la chair des poissons (lacs Duparquet, Osisko, Pelletier, Dufault, Arnoux (disparition des poissons), Preissac, Malarctic, de Montigny, Blouin; rivières Harricana, Laflamme, des Méloizes, Allard);
- érosion des berges par endroits (lacs Témiscamingue, Abitibi, Macamic; rivière Harricana);
- frayères affectées par le marnage sur quelques lacs et réservoirs, en particulier dans le système de la rivière des Outaouais (lacs Simard et des Quinze, réservoir Decelles, lac Témiscamingue);
- nombre croissant d'espèces à statut précaire nécessitant l'application de mesures coûteuses pour leur rétablissement;
- libre circulation des poissons entravée par de nombreux barrages (en particulier pour l'esturgeon jaune).

1.2 Les hautes-terres de Mistassini (partie située à l'intérieur de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue)

Caractéristiques

Territoire

- grand ensemble (8 510 km²) représentant 13,2 % de la superficie de la région administrative;
- territoire présentant l'aspect d'un grand plateau (entre 350 et 450 m d'altitude) au relief peu accidenté et parsemé de coteaux et de collines atteignant jusqu'à 500 m d'altitude; dépôts glaciaires souvent épais, très pierreux, de texture sableuse;
- paysage essentiellement forestier;
- territoire essentiellement situé dans le bassin versant (niveau 1) de la rivière Nottaway; petite partie du bassin hydrographique de la rivière Saint-Maurice dans la partie est du territoire, suite à l'aménagement d'un barrage sur le lac Brécourt;
- territoire à tenure essentiellement publique; la conservation des milieux humides y relève du Règlement sur les normes d'intervention (RNI) en milieu forestier et de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, administrés par le MRNF; la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient également dans la conservation des milieux humides par le biais de la protection du milieu hydrique et du milieu riverain; la Loi sur les pêches qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient dans la conservation des milieux humides lorsque ces milieux constituent des habitats du poisson.

Milieux humides

- présence de 56 529 ha de milieux humides non classifiés (14 % des milieux humides de la région administrative); milieux humides probablement constitués majoritairement de tourbières, souvent boisées, et de marécages; milieux humides représentant 6,6 % de cette partie de province naturelle;
- concentrations de milieux humides dans les ensembles physiographiques de :
 - o la plaine ondulée du lac de l'Aigle (G0102);
 - o les buttes du lac Ouiscatis (G0104); présence aussi d'importants complexes de milieux humides le long de la rivière Serpent (tête du sous-bassin versant de la rivière Mégiscane qui se jette dans le lac Parent), une rivière aux très nombreux méandres et délaissés sur une vingtaine de kilomètres de son cours;

- influence majeure de l'activité des castors dans l'aménagement de milieux humides; ils sont fort importants en matière d'habitats, notamment en contribuant à la biodiversité régionale, ainsi que comme halte migratoire majeure pour la sauvagine et habitat de reproduction pour certaines espèces de poissons, tel le grand brochet.

Faune, flore

- milieux humides particulièrement attrayants pour la bernache du Canada, le canard noir, le fuligule à collier et le garrot à œil d'or;
- présence de plusieurs espèces de poissons, dont au moins une en situation précaire : esturgeon jaune (portion nord-est du territoire, chaîne de plans d'eau de la rivière Mégiscane comprenant les lacs Mégiscane, Faillon, St-Cyr, Pascagama, Ouiscatis, Barry);
- présence de plusieurs autres espèces de poissons d'intérêt pour la pêche sportive :
 - o doré jaune et doré noir : particulièrement dans la partie nord-est du territoire et au lac Faillon;
 - o grand brochet;
 - o touladi : secteur du lac Desforges, Des Terrasses, Mesplet;
 - o omble de fontaine : quelques plans d'eau dispersés sur le territoire, dont le lac Desforges; présence surtout en ruisseau;
- plusieurs de ces espèces dépendent des milieux humides à un moment ou l'autre de leur cycle de vie;
- activité économique évaluée à plus de 78 M\$/an, générée par la pêche sportive dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, dont une bonne proportion provient de pêcheurs de l'extérieur du Québec;
- présence de quelques espèces d'oiseaux désignées prioritaires dans le cadre de l'ICOAN : hibou des marais, canard noir, bernache du Canada, pygargue à tête blanche;
- présence de quelques espèces à statut précaire (désignées vulnérables ou menacées ou susceptibles d'être ainsi désignées) : pygargue à tête blanche, hibou des marais;
- quelques réserves de biodiversité projetées : marais du lac Parent (partie est), lac Wetetnagami (MRC Val-d'Or), lac Saint-Cyr (MRC Val-d'Or);
- quelques territoires sous entente avec les nations autochtones : Paix des Braves (nation Crie), réserves à castors.

Pressions

- activités forestières (voirie, exploitation);
- exploration minière (voirie, exploration);
- marnage sur le lac Brécourt qui affecte les milieux humides et la reproduction des poissons;
- polluants atmosphériques (précipitations acides);
- circulation de véhicules tout-terrain (VTT) dans certains milieux humides (tourbières);
- transformation de camps de chasse temporaires (abris sommaires) en chalets en bordure des plans d'eau et des milieux humides; aussi, transformation de résidences saisonnières en résidences permanentes.

Conséquences

- dégradation (assèchement, remblayage, fragmentation) et perte de milieux humides ainsi que des biens et des services qu'ils fournissent (filtres, éponges naturelles, habitats fauniques);
- acidification des eaux de quelques lacs et cours d'eau du secteur à l'est de Senneterre.

1.3 Les Laurentides méridionales (partie située à l'intérieur de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue)

Caractéristiques

Territoire

- territoire (23 469 km²) couvrant les parties sud et est de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue et représentant 36,5 % de sa superficie;
- territoire au relief relativement peu accidenté (basses collines, buttes, plaines ondulées) possédant une assise de roche granitique et de dépôts de till glaciaire, où la topographie conditionne la présence de milieux humides (fonds de vallées, dépressions naturelles, bordure de lacs et cours d'eau); partie de province naturelle présentant une altitude moyenne oscillant généralement entre 300 et 400 m, sauf dans la portion nord-est où l'altitude frôle les 500 m à plusieurs endroits;
- territoire drainé essentiellement par le bassin hydrographique de niveau 1 de la rivière des Outaouais; présence de plusieurs réservoirs aménagés à des fins hydroélectriques et pour régulariser les débits de la rivière des Outaouais (protection contre les inondations dans la région métropolitaine de Montréal): réservoirs Dozois, Cabonga (sous-bassin versant de niveau 2 de la rivière Gatineau), lac Kipawa (aucune turbine sur le Kipawa pour le moment mais projet hydroélectrique Tabaret prévu par Hydro-Québec);
- présence d'une multitude de plans d'eau, dont certains de grande superficie (Réservoir Dozois, Grand lac Victoria, lacs Kipawa, Dumoine), aux eaux limpides;
- territoire à tenure essentiellement publique (deux exceptions : autour de Témiscaming, et quelques enclaves privées près de la limite nord-est du territoire); terres publiques pour lesquelles la conservation des milieux humides relève du Règlement sur les normes d'intervention (RNI) et de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, administrés par le MRNF; la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient également dans la conservation des milieux humides par le biais de la protection du milieu hydrique et du milieu riverain; la Loi sur les pêches, qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient dans la conservation des milieux humides lorsque ces milieux constituent des habitats du poisson;
- territoire à forte vocation forestière et touristique;
- présence de communautés autochtones (Algonquins) au Témiscamingue : Wolf Lake (Hunter's Point) et Kebaowek ou Eagle Village (lac Kipawa), dans la MRC de Témiscamingue; Kitcisakik (Grand lac Victoria) et lac Barrière dans la MRC de Val-d'Or.

Milieux humides

- présence de 76 972 ha de milieux humides (19,1 % des milieux humides de la région administrative) non classifiés, mais probablement constitués de marécages, de marais littoraux et de tourbières associés à des lacs et cours d'eau, ainsi que de nombreux étangs de castors;
- milieux humides couvrant 3,3 % du territoire;
- multitude de petits milieux humides disséminés sur le territoire;
- concentration de milieux humides de plus grandes superficies dans l'ensemble physiographique de la plaine de Capitachouane (C0209), entre les lacs Barrière et Camachigama, ainsi qu'au nord du lac Gull, apparemment surtout des tourbières situées dans des dépressions naturelles, en particulier; quelques complexes de milieux humides au nord du lac Capitachouane et dans les secteurs des lacs Primeau (bordure de la limite sud-est de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue), Chênevert (au nord-est du lac), Bourgmont (à l'est du lac);
- présence active du castor, qui contribue à créer et à entretenir des milieux humides en zone forestière.

Faune, flore

- multitude de petits milieux humides forestiers favorables à certaines espèces de sauvagine (canard noir, canard colvert, garrot à œil d'or, fuligule à collier, harle couronné);
- présence de près d'une dizaine d'espèces de poissons recherchées par les pêcheurs sportifs :
 - o omble de fontaine : principalement dans la portion sud du Témiscamingue et rarement en populations allopatriques (seule espèce de poisson présente);
 - o touladi : principalement dans la portion ouest du territoire, notamment au lac Kipawa, ainsi que dans le secteur des lacs Matchi-Manitou et Yser dans la MRC de Val-d'Or;
 - o grand brochet : omniprésent sauf dans la zone sud où se retrouve uniquement de l'omble de fontaine; secteur dans le sous-bassin de niveau 2 de la rivière Maganasipi où cette espèce est l'unique espèce d'intérêt sportif;
 - o doré jaune : omniprésent sur le reste du territoire;
 - o doré noir : lac Camachigama;
 - o achigan à petite bouche : lacs Beauchêne, Tee, Winneway, Chenon, aux Sables;
 - o perchaude;

- présence de populations d'esturgeon jaune, une espèce en situation précaire, dans le bassin versant de la rivière des Outaouais : réservoir Dozois, Grand lac Victoria, lacs Granet, Gaotanaga, Barrière, Bouchette et quelques autres plans d'eau de moindre importance dispersés sur le territoire;
- activité économique évaluée à plus de 78 M\$/an, générée par la pêche sportive dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, dont une bonne proportion provient de pêcheurs de l'extérieur du Québec;
- présence de plusieurs territoires fauniques organisés : Réserve faunique de La Vérendrye; six zones d'exploitation contrôlée (zecs Kipawa, Restigo, Maganasipi, Dumoine, Capitachouane et Festubert); huit pourvoiries à droits exclusifs; nombreuses pourvoiries sans droits exclusifs, notamment aux lacs Kipawa, Kikwissi, Sasseginiga;
- transition graduelle de la dominance de la forêt de feuillus (érablière à bouleau jaune, bétulaie jaune à sapin) à une forêt de résineux (sapinière à bouleau jaune, sapinière à bouleau blanc), soit de la partie sud-ouest à la partie nord-est de cette portion de province naturelle;
- présence de quelques espèces en situation précaire (vulnérables ou menacées ou susceptibles d'être ainsi désignées) : grenouille des marais (sud du territoire), couleuvre à collier (Témiscamingue), faucon pèlerin *anatum*, pygargue à tête blanche, chauve-souris argentée;
- présence de plusieurs espèces d'oiseaux désignées prioritaires dans le cadre de l'ICOAN : pygargue à tête blanche, faucon pèlerin *anatum*, canard noir, garrot à œil d'or, garrot d'Islande, harle couronné;
- activités de conservation (protection/restauration) de milieux humides réalisées par CIC avec les partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE) : réserve Beauchêne.

Pressions

- polluants atmosphériques industriels qui augmentent l'acidité des précipitations et provoquent des chocs acides printaniers dans certains écosystèmes aquatiques dotés de faible capacité tampon (en particulier dans le Témiscamingue);
- activités forestières (développement et entretien du réseau routier, exploitation);
- apports dans les cours d'eau de sédiments fins issus du mauvais aménagement de certaines traverses et de l'entretien de l'important réseau de chemins forestiers;
- développement de la villégiature sur certains lacs;
- présence de plusieurs barrages à des fins multiples (production hydroélectrique, contrôle des inondations, faunique et villégiature, anciennement pour le flottage du bois) : réservoirs Cabonga, Dozois, lac Kipawa, lacs La Truite, Bay et Winawias;

- marnage important dans certains réservoirs (lac Kipawa, lac Bay, lac à la Truite, lac Winawash, Grand lac Victoria, réservoir Dozois) et cours d'eau (rivière des Outaouais);
- transformation de camps de chasse temporaires (abris sommaires) en chalets en bordure des plans d'eau et des milieux humides; aussi, de résidences saisonnières en résidences permanentes.

Conséquences

- perte de milieux humides, ainsi que des biens et des services qu'ils fournissent (filtres, éponges naturelles, habitats fauniques);
- acidification des eaux et des écosystèmes et baisse de la productivité et de la diversité des espèces (en particulier dans le Témiscamingue);
- artificialisation et dégradation des berges et des terres hautes adjacentes aux milieux humides autour de certains lacs de villégiature;
- libre circulation des poissons entravée par plusieurs barrages (ex. : lac Kipawa);
- gestion contraignante des niveaux d'eau de certains lacs et réservoirs affectant, par endroits, la reproduction du touladi (ex. : lac Kipawa).

2.0 MILIEUX HUMIDES PAR MRC

2.1 MRC Abitibi

Caractéristiques

Territoire

- territoire couvrant 7 864 km² de superficie, soit 12,2 % de la région administrative;
- territoire situé dans la province naturelle des *basses-terres de l'Abitibi et de la baie James* et constituant une vaste plaine de limons et d'argile d'un peu plus de 300 m d'altitude moyenne; présence d'une zone un peu plus élevée (plus de 400 m d'altitude) à l'est du lac La Motte (municipalité de La Corne);
- présence de plusieurs eskers, favorables à une bonne qualité d'eau, et de moraines (dépôts de sable et de gravier); l'esker de Saint-Mathieu-Lac-Berry s'étend sur plus de 70 km de longueur;
- présence d'argile expliquée par l'ancien lac glaciaire Ojibway; conditions favorables à la présence de nombreux milieux humides en raison de l'imperméabilité de l'argile et de la présence de plusieurs lacs et rivières peu profonds; dépôts d'argile facilement érodables et responsables de la turbidité de l'eau dans les lacs et cours d'eau;
- présence au sud du territoire de la faille de Cadillac qui présente un sous-sol riche en minéraux (or, cuivre, zinc, argent) à l'origine de l'importante activité minière de la région;
- paysage à dominance forestière avec quelques zones agricoles (productions bovine et laitière surtout) où domine un paysage agroforestier;
- population humaine concentrée principalement autour de la ville d'Amos
- territoire à tenure surtout publique avec des blocs de terrains privés, principalement autour d'Amos et de Barraute; terres publiques pour lesquelles la conservation des milieux humides relève du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) et de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, administrés par le MRNF; la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient également dans la conservation des milieux humides par le biais de la protection du milieu hydrique et du milieu riverain; la Loi sur les pêches, qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient dans la conservation des milieux humides lorsque ces milieux constituent des habitats du poisson;
- présence de plusieurs aires protégées : Parc national d'Aiguebelle (toute petite partie); quelques réserves écologiques qui protègent aussi des milieux humides et leurs terres hautes adjacentes : des Kettles-de-Berry, des Dunes-de-Berry et de William-Baldwin; tourbière minérotrophe réticulée Desboues (au nord-est du lac Chicobi, dans le TNO de Lac-Chicobi) protégée par la réserve écologique William-Baldwin;

- MRC concernée par deux régions hydrographiques :
 - o *baies de Hannah et de Rupert* (08) : qui coule vers la baie James et qui englobe les rivières (niveau 1) :
 - Moose : à la limite ouest de la MRC et comprenant la tête du sous-bassin niveau 2 de la rivière Abitibi;
 - Harricana : tête de la rivière située au centre de la MRC et comprenant les sous-bassins de niveau 2 des rivières Octave, Davy et Berry;
 - Nottaway : tête du bassin située dans la partie est de la MRC et représentée par le sous-bassin de niveau 2 de la rivière des Indiens;
 - o *Outaouais et Montréal* (04) : qui coule vers le Saint-Laurent et qui est représentée essentiellement par le bassin versant de la rivière des Outaouais;
 - rivière des Outaouais : tête du bassin versant située au sud-ouest du territoire et représentée par le sous-bassin de niveau 2 de la rivière Kinojévis;
- la présence de plusieurs têtes de bassins confère à la MRC une certaine responsabilité quant à la qualité de l'eau à la sortie de son territoire.

Milieux humides

- très nombreux milieux humides non classifiés (dominance des tourbières ombrotrophes [alimentées uniquement par l'eau des précipitations], des marécages, des marais et de l'eau peu profonde) couvrant 77 114 ha et représentant 19,1 % de la superficie des milieux humides de la région administrative; milieux humides représentant 9,8 % de la superficie de la MRC;
- présence de concentrations importantes de milieux humides, surtout des tourbières, en particulier dans la partie de l'ensemble physiographique de la plaine du lac Parent (F0207) située dans la portion est de la MRC (municipalités de Barraute, Amos, Landrienne);
- présence de plusieurs grands marais d'importance le long des rivières Kinojévis et Harricana;
- influence majeure de l'activité des castors dans l'aménagement de milieux humides; ils sont fort importants en matière d'habitats, notamment en contribuant à la biodiversité régionale, ainsi que comme halte migratoire majeure pour la sauvagine et habitat de repos, d'alimentation et de reproduction pour certaines espèces de poissons, tel le grand brochet;
- territoire non organisé (TNO) du Lac-Despinassy possédant la plus grande superficie tant de territoire que de milieux humides (21,7 % des milieux humides de la MRC); municipalités d'Amos et de Barraute possédant respectivement 6 129 ha (7,9 % des milieux humides de la MRC) et 6 855 ha (8,9 % des milieux humides de la MRC) de milieux humides; milieux humides occupant souvent une importante proportion des municipalités et territoires non organisés (TNO) : Champneuf (21,8 %), Landrienne (18,9 %), Amos (14,1 %), Rochebaucourt (14 %), Barraute (13,6 %), Trécesson (13,6 %);

- plusieurs activités de conservation (protection/restauration) de milieux humides réalisées par CIC avec les partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE) : marais Parquière, Double, Beaudoin, Georges, Manneville, Despinassy, Pageau, Fantom.

Faune, flore

- importance primordiale de ces milieux humides pour les très nombreux oiseaux qui empruntent les voies migratoires de l'Atlantique et du Mississippi, tant pour leurs migrations que pour leur reproduction; marais Kergus représentant une importante halte migratoire pour la bernache du Canada;
- grande variété de sauvagine et d'autres espèces d'oiseaux, principalement en migration;
- paysage favorable à plusieurs espèces de sauvagine : canard noir, canard colvert, fuligule à collier, sarcelle à ailes bleues, sarcelle d'hiver, canard d'Amérique, canard branchu, garrot à œil d'or, grand harle, harle couronné; parmi les plus fortes densités de canards noirs et de canards colverts au Québec;
- présence de grues du Canada en migration; l'espèce est aussi nicheuse exceptionnelle à cet endroit;
- milieux agricoles de la MRC importants pour plusieurs espèces en migration, dont la bernache du Canada et la grue du Canada;
- présence de quelques aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA), en particulier : marais du lac Malartic (dont l'important marais Kergus) et la rivière Harricana en amont du lac Obalski;
- présence de plusieurs habitats du rat musqué, de colonies d'oiseaux (sterne pierregarin, goéland argenté) et de héronnières, surtout dans la partie sud de la MRC;
- importance primordiale pour une multitude d'espèces de poissons présentes et tolérantes d'une certaine turbidité de l'eau, dont plusieurs espèces de poissons très recherchées par les pêcheurs sportifs :
 - o doré noir et doré jaune;
 - o achigan à petite bouche : principalement dans le secteur du lac Preissac situé dans le bassin versant de la rivière des Outaouais;
 - o grand brochet;
- présence de quelques espèces en situation précaire (susceptibles d'être désignées vulnérables ou menacées) : esturgeon jaune (dans tous les bassins hydrographiques, mais en particulier dans celui de la rivière des Outaouais); campagnol-lemming de Cooper, campagnol des rochers, hibou des marais, râle jaune;

- activité économique évaluée à plus de 78 M\$/an, générée par la pêche sportive dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, dont une bonne proportion provient de pêcheurs de l'extérieur du Québec;
- pêche commerciale pratiquée principalement sur les poissons-appâts;
- présence de plusieurs espèces d'oiseaux désignées prioritaires dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord (ICOAN) : hibou des marais, bernache du Canada (nidification et migration), canard noir, sarcelle à ailes bleues, goéland argenté, plongeon huard, garrot à œil d'or, harelde kakawi, harle couronné, harle huppé, petit garrot, macreuse noire, macreuse à front blanc, butor d'Amérique, grèbe jougris, guifette noire, sterne pierregarin, marouette de Caroline, râle jaune, paruline à couronne rousse (espèce inféodée aux tourbières), bruant de Le Conte.

Pressions

- activités minières (exploration, exploitation, parcs de résidus), en particulier le long de la faille de Cadillac au sud de la MRC;
- risques de bris des digues de retenue des résidus d'exploitation minière et ainsi de contamination des milieux aquatiques environnants;
- précipitations acides;
- activités forestières (voirie forestière, transformation, exploitation hivernale dans les tourbières);
- activités agricoles (drainage systématique des terres);
- urbanisation (Amos);
- circulation de véhicules tout-terrain (VTT) dans certains milieux humides (tourbières, rivière Harricana à Amos);
- développement anthropique (murs de soutènement, déboisement) en rive et villégiature en bordure de plusieurs lacs (Preissac, Chassignolle, Malartic, La Motte, Beauchamp, Davy);
- apports anthropiques de phosphore (agriculture, villégiature) accélérant l'eutrophisation des eaux;
- navigation de plaisance affectant les berges sur certains lacs (Preissac, Malartic, La Motte);
- prolifération de certaines espèces envahissantes, comme le roseau commun (phragmite) et la salicaire pourpre dans certains milieux humides;
- rejets d'eaux usées domestiques ou municipales (problèmes de surverse de certaines stations d'épuration) directement dans le milieu aquatique;

- transformation de camps de chasse temporaires (abris sommaires) en chalets en bordure des plans d'eau et des milieux humides; aussi, transformation de chalets en résidences permanentes;

Conséquences

- dégradation et pertes de milieux humides ainsi que des biens et des services qu'ils fournissent, notamment en tant qu'habitat pour plusieurs espèces, dont certaines à statut précaire;
- fragmentation des milieux humides par le passage de certaines routes;
- dégradation des habitats (drainage, remblayage ou empiétement, pollution, acidification des eaux, augmentation de la turbidité) nuisant à la reproduction et à la survie de certaines espèces de poissons et autres organismes (batraciens, reptiles, oiseaux, insectes);
- risques accrus d'épisodes de cyanobactéries (« fleurs d'eau ») dans certains lacs (lac La Motte);
- apports de métaux lourds dans le milieu aquatique et contamination de la chair des poissons (lacs Preissac, Malartic; rivière Harricana, via les ruisseaux Kitsabish et Plamondon);
- érosion des berges par endroits : lac La Motte, lac Malartic.

Des pistes de solution?

Voici quelques pistes de solution qui permettraient de conserver adéquatement les milieux humides et leurs terres hautes adjacentes, tout en protégeant l'eau et ses usages (dont l'approvisionnement en eau potable), ainsi que l'habitat du poisson et les retombées économiques régionales que la pêche et la villégiature génèrent :

- **une planification rigoureuse de l'aménagement du territoire (y compris le contrôle plus strict du développement de la villégiature) prenant en considération les biens et les services que fournissent les milieux humides, les pertes et les dégradations déjà encourues par ces écosystèmes, la fragilité relative des cours d'eau et des tourbières, la gestion de l'eau, la biodiversité et les habitats, etc.;**
- **l'application de « bonnes pratiques » respectueuses de l'environnement, tant en milieux forestiers (dont la villégiature) qu'agricoles, et la protection des bandes riveraines;**
- **la création de comités de gestion intégrée comme les associations de protection des lacs;**
- **la sensibilisation des clientèles cibles avec la multitude de documents qui existent dans ce domaine (ex. : fiche « Vivre au bord de l'eau »), le poisson dans tous ses habitats**
<http://www.gc.dfo-mpo.gc.ca/habitat/fr/PDF/D%E9pliant%20français.pdf> ;
- **l'élaboration d'une approche de conservation (approche par filtre brut) des milieux humides et riverains en forêt publique;**
- **l'application des bonnes pratiques d'installation de traverses de cours d'eau, afin de maintenir la libre circulation du poisson, et d'entretien du réseau routier forestier pour contrôler l'apport de sédiments fins (sable) néfastes à l'habitat du poisson;**
- **le recours, au besoin, à l'aménagement de marais filtrants artificiels à des endroits stratégiques dans le but de contribuer à réduire les problèmes de pollution, notamment d'origine agricole et municipale.**

2.2 MRC Abitibi-Ouest

Caractéristiques

Territoire

- territoire couvrant 3 597 km² de superficie, soit 5,6 % de la région administrative;
- territoire situé dans la province naturelle des *basses-terres de l'Abitibi et de la baie James* et constituant une vaste plaine de limons et d'argile percée de buttes rocheuses ou de basses collines;
- présence de quelques eskers, favorables à une bonne qualité d'eau;
- présence d'argile expliquée par l'ancien lac glaciaire Ojibway; conditions favorables à la présence de nombreux milieux humides en raison de l'imperméabilité de l'argile et de la présence de lacs et rivières peu profonds; dépôts d'argile facilement érodables et responsables de la turbidité de l'eau dans les lacs et cours d'eau;
- présence, dans un axe est-ouest au sud du territoire, de la faille de Cadillac qui présente un sous-sol riche en minéraux (or, cuivre, zinc, argent) à l'origine de l'importante activité minière de la région;
- paysage à dominance agroforestière (productions bovine et laitière surtout), avec quelques secteurs où l'activité agricole est plus intensive;
- domaine des forêts de résineux de la sapinière à bouleau blanc;
- territoire à tenure majoritairement privée; blocs de terres publiques dans les portions sud et est de la MRC; terres publiques pour lesquelles la conservation des milieux humides relève du Règlement sur les normes d'intervention (RNI) et de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, administrés par le MRNF; la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient également dans la conservation des milieux humides par le biais de la protection du milieu hydrique et du milieu riverain; la Loi sur les pêches, qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient dans la conservation des milieux humides lorsque ces milieux constituent des habitats du poisson;
- présence d'une petite partie du Parc national d'Aiguebelle;
- MRC concernée essentiellement par deux bassins hydrographiques se jetant dans la baie James : rivière Moose, qui couvre la majeure partie de la MRC, et rivière Harricana (partie nord de la MRC);
- présence d'une pisciculture produisant des salmonidés à Authier-Nord.

Milieux humides

- nombreux milieux humides non classifiés (majoritairement des tourbières) couvrant 22 468 ha et représentant 5,6 % de la superficie des milieux humides de la région administrative; milieux humides dispersés sur l'ensemble du territoire et occupant 6,2 % de la superficie de la MRC;
- présence d'importants marais, en particulier autour du lac Abitibi : marais Antoine de Roque-maure (284 ha), marais Maine (552 ha, englobé dans un très grand complexe de milieux humides), rivières Cachée, La Sarre et ruisseau Couture; quelques marais également autour du lac Duparquet;
- territoire non organisé (TNO) de Rivière-Ojima (9,9 % de la superficie de la MRC) possédant la plus grande surface en milieux humides (3 548 ha, soit 15,8 % des milieux humides de la MRC);
- municipalités de Clerval (1 909 ha) et d'Authier (1 831 ha) possédant les proportions de milieux humides les plus élevées de la MRC avec respectivement 14,7 % et 12,9 %;
- influence majeure de l'activité des castors dans l'aménagement de milieux humides; ils sont fort importants en matière d'habitats, notamment en contribuant à la biodiversité régionale, ainsi que comme halte migratoire majeure pour la sauvagine et comme habitat de repos, d'alimentation et de reproduction pour plusieurs espèces de poissons, tel le grand brochet.

Faune, flore

- importance primordiale de tout cet ensemble de milieux humides pour les très nombreux oiseaux qui empruntent les voies migratoires de l'Atlantique et du Mississippi, tant pour leurs migrations que pour leur reproduction.
- importance primordiale pour plusieurs espèces de poissons présentes et tolérantes d'une certaine turbidité de l'eau, dont plusieurs espèces de poissons très recherchées par les pêcheurs sportifs :
 - o doré noir (lac Abitibi) et doré jaune;
 - o grand brochet;
 - o perchaude;
 - o lotte;
- importante pêche sur la glace sur plusieurs plans d'eau;
- présence d'importantes frayères de brochet au marais Antoine (lac Abitibi); frayères de doré jaune dans la rivière Dagenais, au sud-est de Palmarolle;
- présence de quelques espèces en situation précaire : esturgeon jaune (lac Abitibi); campagnol-lemming de Cooper;

- le lac Abitibi soutient la plus importante population régionale de malachigan;
- lac Duparquet désigné en région comme un Territoire à caractère faunique (TCF);
- activité économique évaluée à plus de 78 M\$/an, générée par la pêche sportive dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, dont une bonne proportion provient de pêcheurs de l'extérieur du Québec;
- pêche commerciale pratiquée principalement sur les poissons-appâts;
- grande variété de sauvagine et d'autres espèces d'oiseaux, principalement en migration; grand ensemble où se retrouvent parmi les plus fortes densités de canards noirs et de canards colverts au Québec; importants groupes de grues du Canada en migration; l'espèce est également présente en été; importants groupes de bernaches du Canada en migration; paysage favorable à plusieurs espèces de sauvagine : canard noir, canard colvert, fuligule à collier, sarcelle à ailes bleues, sarcelle d'hiver, canard d'Amérique, canard branchu, garrot à œil d'or, grand harle, harle couronné;
- milieux agricoles importants pour plusieurs espèces en migration, dont la bernache du Canada et la grue du Canada;
- présence de cygnes siffleurs en migration de printemps dans le secteur du lac Abitibi; présence récente de cygnes trompettes en période de migration et de nidification;
- présence de plusieurs aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA), principalement autour des lacs Abitibi et Duparquet;
- présence de plusieurs habitats du rat musqué, de colonies d'oiseaux (sterne pierregarin, goéland argenté) et de héronnières dispersés sur l'ensemble de la MRC, en particulier aux lacs Abitibi et Macamic;
- présence de plusieurs espèces d'oiseaux désignées prioritaires dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord (ICOAN) : hibou des marais, bernache du Canada (nidification et migration), canard noir, sarcelle à ailes bleues, goéland argenté, plongeon huard, garrot à œil d'or, harelde kakawi, harle couronné, harle huppé, petit garrot, macreuse noire, macreuse à front blanc, butor d'Amérique, grèbe jougris, guifette noire, sterne pierregarin, marouette de Caroline, râle jaune, paruline à couronne rousse (espèce inféodée aux tourbières), bruant de Le Conte;
- quelques espèces fauniques et floristiques rares ou en situation précaire (désignées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées) : hibou des marais, bruant de Nelson, râle jaune, pygargue à tête blanche, campagnol des rochers, campagnol-lemming de Cooper, belette pygmée, chauve-souris argentée;

- activités de conservation (protection/restauration) de milieux humides réalisées par CIC avec les partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE) : marais Antoine de Roquemaure (lac Abitibi), l'un des plus vastes de la région administrative.

Pressions

- activités minières (exploration, exploitation, transformation, rejets industriels, parcs de résidus), en particulier autour du lac Duparquet (arsenic) et dans la partie sud de la MRC;
- activités forestières (voirie forestière, exploitation, transformation, exploitation hivernale dans les tourbières);
- activités agricoles (drainage systématique des terres, animaux laissés libres dans les bordures de cours d'eau malgré la réglementation existante (problématique en diminution));
- réseau routier (fragmentation de milieux humides, modifications du drainage);
- développement anthropique (murs de soutènement, déboisement) en rive et villégiature en bordure de plusieurs lacs (lacs Abitibi, Macamic, Duparquet, Hébécourt);
- apports anthropiques de phosphore (agriculture, villégiature) accélérant l'eutrophisation des eaux;
- prolifération de certaines espèces envahissantes, comme le roseau commun (phragmite) et la salicaire pourpre dans certains milieux humides;
- barrages provoquant du marnage (variations importantes du niveau de l'eau) (ex. : lacs Abitibi, Macamic) affectant les milieux humides et faisant parfois obstacle à la libre circulation des poissons;
- rejets d'eaux usées domestiques ou municipales (Sainte-Germaine-Boulé, Poularies; problèmes de surverse de certaines stations d'épuration) directement dans le milieu aquatique;
- transformation de camps de chasse temporaires (abris sommaires) en chalets en bordure des plans d'eau et des milieux humides; aussi, transformation de chalets en résidences permanentes.

Conséquences

- dégradation et perte de milieux humides ainsi que des biens et des services qu'ils fournissent, notamment en tant qu'habitat pour plusieurs espèces, dont certaines à statut précaire;
- fragmentation et modification du drainage des milieux humides par le passage de certaines routes;
- dégradation et destruction d'habitats (drainage, remblayage ou empiètement, pollution, acidification des eaux, augmentation de la turbidité) nuisant à la reproduction et à la survie de certaines espèces de poissons et autres organismes (batraciens, reptiles, oiseaux, insectes);

problèmes plus aigus dans les rivières La Sarre et Dagenais (reliés notamment aux activités agricoles);

- risques accrus d'épisodes de cyanobactéries (« algues bleues ») dans certains lacs (lac Abitibi); perte périodique d'usages de l'eau (baignade) en raison de la prolifération de cyanobactéries au lac Abitibi; apports de métaux lourds dans le milieu aquatique et contamination de la chair des poissons; perte de la pêche commerciale du doré dans le lac Abitibi en raison de la contamination de la chair des poissons;
- érosion des berges sous l'effet du marnage au lac Macamic;
- milieux humides et frayères affectés par le marnage sur les lacs Abitibi et Macamic.

Des pistes de solution?

Voici quelques pistes de solution qui permettraient de conserver adéquatement les milieux humides et leurs terres hautes adjacentes, tout en protégeant l'eau et ses usages (dont l'approvisionnement en eau potable), ainsi que l'habitat du poisson et les retombées économiques régionales que la pêche et la villégiature génèrent :

- une planification rigoureuse de l'aménagement du territoire (y compris le contrôle du développement de la villégiature) prenant en considération les biens et les services que fournissent les milieux humides, les pertes et les dégradations déjà encourues par ces écosystèmes, la fragilité relative des cours d'eau et des tourbières, la gestion de l'eau, la biodiversité et les habitats, etc.;
- l'application de « bonnes pratiques » respectueuses de l'environnement, tant en milieux forestiers (dont la villégiature) qu'agricoles, et la protection des bandes riveraines;
- l'élaboration d'une approche de conservation (approche par filtre brut) des milieux humides et riverains en forêt publique;
- l'application des bonnes pratiques d'installation de traverses de cours d'eau, afin de maintenir la libre circulation du poisson, et d'entretien du réseau routier forestier pour contrôler l'apport de sédiments fins (sable) néfastes à l'habitat du poisson;
- une protection adéquate de l'important complexe de milieux humides du marais Maine, au nord du lac Abitibi.

2.3 MRC La Vallée-de-l'Or

Caractéristiques

Territoire

- plus grande MRC (27 153 km²) de la région administrative d'Abitibi-Témiscamingue couvrant 42,3 % de sa surface;
- MRC touchant trois provinces naturelles :
 - o les *basses-terres de l'Abitibi et de la baie James*, qui occupent la portion ouest de la MRC et qui prennent la forme d'une vaste plaine de dépôts glaciolacustres de sable, d'argile et de limons;
 - présence de plusieurs eskers, favorables à une bonne qualité d'eau, et de moraines;
 - présence d'argile expliquée par l'ancien lac glaciaire Ojibway; conditions favorables à la présence de nombreux milieux humides en raison de l'imperméabilité de l'argile et de la présence de nombreux lacs et rivières peu profonds; dépôts d'argile facilement sujets à l'érosion et responsables de la turbidité de l'eau dans les lacs et cours d'eau;
 - présence au centre du territoire de till de Cochrane (till riche en éléments carbonatés) associé à d'importantes tourbières entrecoupées par les sables et graviers de la moraine d'Harricana;
 - présence dans un axe est-ouest du territoire de la faille de Cadillac qui présente un sous-sol riche en minéraux (or, cuivre, zinc, argent) à l'origine de l'importante activité minière de la région;
 - o les *Laurentides méridionales*, qui occupent la portion sud-est de la MRC et qui se caractérisent par la présence de vastes plaines bosselées, de buttes et de basses collines aux dépôts fluvioglaciaires (till glaciaire);
 - territoire où la topographie conditionne la présence de milieux humides (fonds de vallées, dépressions naturelles, bordure de lacs et cours d'eau); partie de province naturelle présentant une altitude moyenne oscillant généralement entre 300 et 400 m, sauf dans la portion nord-est où l'altitude frôle les 500 m à plusieurs endroits;
 - o les *hautes-terres de Mistassini*, qui couvrent la portion nord de la MRC :
 - territoire présentant l'aspect d'un grand plateau (entre 350 et 450 m d'altitude) au relief peu accidenté et parsemé de coteaux et de collines atteignant jusqu'à 500 m d'altitude; dépôts glaciaires souvent épais, très pierreux, de texture sableuse;

- paysage très majoritairement forestier; transition graduelle de la forêt à dominance de feuillus (bétulaie jaune à sapin) à une forêt de résineux (sapinière à bouleau blanc, pessière à mousses), soit du sud au nord de la MRC;
- présence de communautés autochtones (Algonquins) : Lac Simon, Kitcisakik (Grand lac Victoria), Lac Barrière; terrains de piégeage cris et Attikamekw à l'est de Senneterre;
- territoire à tenure majoritairement publique avec des blocs de terrains privés, autour de Val-d'Or et de Senneterre; terres publiques pour lesquelles la conservation des milieux humides relève du Règlement sur les normes d'intervention (RNI) et de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, administrés par le MRNF; la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient également dans la conservation des milieux humides par le biais de la protection du milieu hydrique et du milieu riverain; la Loi sur les pêches, qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient dans la conservation des milieux humides lorsque ces milieux constituent des habitats du poisson;
- zone de partage des eaux entre deux régions hydrographiques :
 - o *baies de Hannah et de Rupert* : coule vers le nord pour se jeter dans la baie James, et comprend les têtes des bassins hydrographiques des rivières Harricana et Nottaway;
 - o *Outaouais et Montréal* : draine essentiellement les eaux de la tête de la rivière des Outaouais, ainsi qu'une petite partie du bassin de la rivière Saint-Maurice; présence de quelques grands réservoirs (Dozois, Cabonga, Grand lac Victoria);
- têtes de bassins hydrographiques conférant à la MRC une certaine responsabilité quant à la qualité de l'eau à la sortie de son territoire.

Milieux humides

- territoire de la MRC possédant 213 954 ha de milieux humides, soit plus de la moitié (53,1 %) des milieux humides de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue; milieux humides non classifiés mais largement dominés par les tourbières qui occupent souvent de vastes surfaces; milieux humides représentant 7,9 % de la superficie de la MRC;
- concentrations de milieux humides, surtout des tourbières, dans les ensembles physiographiques :
 - o dans les *basses-terres de l'Abitibi et de la baie James* : dans la plaine du lac Parent (F0207) et les buttes du lac Sabourin (F0208), notamment la rivière Assup;
 - o dans les *Laurentides méridionales* : dans la plaine de Capitachouane (C0209), en particulier entre les lacs Barrière et Camachigama, ainsi qu'au nord du lac Gull, apparemment surtout des tourbières situées dans des dépressions naturelles;

quelques complexes de milieux humides au nord du lac Capitachouane et dans les secteurs des lacs Primeau (bordure de la limite sud-est de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue), Chênevert (au nord-est du lac), Bourgmont (à l'est du lac);

- o dans les *hautes-terres de Mistassini* : dans la plaine ondulée du lac de l'Aigle (G0102) et dans les buttes du lac Ouiscatis (G0104); présence aussi d'importants complexes de milieux humides le long de la rivière Serpent (tête du sous-bassin versant de la rivière Mégiscane qui se jette dans le lac Parent), une rivière aux très nombreux méandres et délaissés sur une vingtaine de kilomètres de son cours;
- municipalités de Senneterre (plus de 60 % de la superficie de la MRC) et de Val-d'Or possédant les plus grandes superficies de milieux humides avec respectivement 121 410 ha et 50 619 ha, représentant respectivement 56,7 % et 23,7 % des milieux humides de la MRC;
- municipalités de Belcourt et de Val-d'Or présentant les plus fortes proportions de milieux humides de la MRC, soit 27,9 % et 12,8 %;
- influence majeure de l'activité des castors dans l'aménagement de milieux humides; ils sont fort importants en matière d'habitats, notamment en contribuant à la biodiversité régionale, ainsi que comme halte migratoire majeure pour la sauvagine et habitat de repos, d'alimentation et de reproduction pour plusieurs espèces de poissons, tel le grand brochet;
- multitude de petits milieux humides en zone forestière, favorables à la sauvagine : canard noir, canard branchu, garrot à œil d'or, fuligule à collier, harle couronné.

Faune, flore

- importance primordiale de ces milieux humides pour les très nombreux oiseaux qui empruntent les voies migratoires de l'Atlantique et du Mississippi, tant pour leurs migrations que pour leur reproduction;
- grande variété de sauvagine et d'autres espèces d'oiseaux, principalement en migration; présence de grues du Canada en migration et en été; fortes densités de canards noirs et de canards colverts; paysage favorable à plusieurs espèces de sauvagine : canard noir, canard colvert, fuligule à collier, sarcelle d'hiver, canard branchu, garrot à œil d'or, grand harle, harle couronné;
- présence de plusieurs aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) : les imposants complexes de milieux humides de la baie d'Ignace (lac Parent) et de la rivière Assup, ainsi que dans les marais des rivières Piché, Héva et Harricana;
- présence de quelques habitats du rat musqué, de colonies d'oiseaux (sterne pierregarin) et de héronnières dispersés sur l'ensemble de la MRC, en particulier dans sa partie située dans les basses-terres;

- activités de conservation (protection/restauration) de milieux humides réalisées par CIC avec les partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE) : site Nymphaea (Val-d'Or);
- importance primordiale pour une cinquantaine d'espèces de poissons présentes, dont plusieurs espèces de poissons très recherchées par les pêcheurs sportifs :
 - o doré noir et doré jaune;
 - o achigan à petite bouche : principalement dans le réservoir Decelles;
 - o grand brochet;
 - o touladi : secteurs des lacs Matchi-Manitou, Yser; Desforges et Des Terrasses;
 - o omble de fontaine : cours d'eau de tête, ainsi que quelques lacs dispersés sur le territoire, dont les lacs Florentien, Clair et Wyeth ;
 - o truite arc-en-ciel : espèce introduite et soutenue par des ensemencements dans le lac des Sœurs, à Val-d'Or;
 - o perchaude;
 - o lotte;
- importante pêche sur la glace sur plusieurs plans d'eau et réservoirs;
- activité économique évaluée à plus de 78 M\$/an, générée par la pêche sportive dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, dont une bonne proportion provient de pêcheurs de l'extérieur du Québec;
- pêche commerciale pratiquée principalement sur l'esturgeon jaune (lac Parent, réseau hydrographique de la rivière Harricana et de la rivière Mégiscane) et les poissons-appâts;
- présence de plusieurs espèces d'oiseaux désignées prioritaires dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord (ICOAN) : hibou des marais, bernache du Canada (nidification et migration), canard noir, canard branchu, garrot à œil d'or, garrot d'Islande, petit garrot, sarcelle à ailes bleues, harelde kakawi, harle couronné, harle huppé, macreuse à front blanc, plongeon huard, sterne pierregarin, paruline à couronne rousse (espèce inféodée aux tourbières);
- quelques espèces fauniques et floristiques rares ou à statut précaire (désignées vulnérables ou menacées ou susceptibles d'être désignées) : esturgeon jaune, hibou des marais, pygargue à tête blanche, garrot d'Islande, campagnol des rochers, chauve-souris argentée;
- quelques réserves de biodiversité projetées : Lac-Sabourin, Réservoir-Decelles, Marais-du-Lac-Parent, Forêt-Piché-Lemoine;
- quelques territoires sous entente avec les nations autochtones : Paix des Braves (nation Crie), réserves à castors;

- présence de plusieurs territoires fauniques organisés : Réserve faunique de La Vérendrye (portion importante); deux zones d'exploitation contrôlée (zecs Capitachouane et Festubert); quelques pourvoiries à droits exclusifs;
- territoires à caractère faunique (TCF) : lac Matchi-Manitou, Réservoir Décelles, lacs Parent, Villebon et Faillon.

Pressions

- *dans la partie de la MRC située dans les basses-terres de l'Abitibi :*
 - o activités minières (exploration, exploitation, transformation, rejets industriels, parcs de résidus), en particulier autour de Val-d'Or et de Malartic (faille de Cadillac); projets de réouverture de mines dans le secteur de la rivière Piché, étude d'impact en cours pour l'ouverture d'une nouvelle mine (projet Osisko) à Malartic;
 - o précipitations acides;
 - o activités forestières : voirie forestière, exploitation, transformation, exploitation hivernale dans les tourbières (en particulier dans le secteur du lac Sabourin où se trouve une fragile population de caribou des bois, une espèce en situation précaire); l'exploitation forestière s'y fait selon plan d'aménagement préétabli (entente MRNF-Cie forestière);
 - o exploitation de la tourbe (Senneterre);
 - o urbanisation (Val-d'Or);
 - o réseau routier; entretien des chemins existants;
 - o développement anthropique (murs de soutènement, déboisement) en rive et villégiature en bordure de plusieurs lacs (Blouin, Lemoine, Parent);
 - o apports anthropiques de phosphore (agriculture, villégiature) accélérant l'eutrophisation des eaux;
 - o prolifération de certaines espèces envahissantes, comme le roseau commun phragmite (ruisseau Saint-Félix, voie de contournement, route 117) et la Salicaire pourpre (réserve faunique de La Vérendrye) dans certains milieux humides;
 - o barrages hydroélectriques et de retenue provoquant du marnage (variations importantes du niveau de l'eau) : réservoir Decelles (2 m), réservoir Dozois (9 m) Grand lac Victoria (2,7 m) et pouvant faire obstacle à la libre circulation des poissons; aussi la problématique des réservoirs : bois submergés, souches, accumulation de bois échoué);

- o rejets d'eaux usées domestiques ou municipales (problèmes de surverse de certaines stations d'épuration) directement dans le milieu aquatique;
 - o transformation de camps de chasse temporaires (abris sommaires) en chalets en bordure des plans d'eau et des milieux humides; aussi transformation de chalets saisonniers en résidences permanentes.
- dans la partie de la MRC située dans les hautes-terres de Mistassini :
 - o activités forestières (voirie, exploitation);
 - o réservoir hydroélectrique (lac Brécourt);
 - o transformation de camps de chasse temporaires (abris sommaires) en chalets en bordure des plans d'eau et des milieux humides; aussi, transformation de chalets saisonniers en résidences permanentes;
- dans la partie de la MRC située dans les Laurentides méridionales :
 - o polluants atmosphériques industriels qui augmentent l'acidité des précipitations et provoquent des chocs acides printaniers dans certains écosystèmes aquatiques dotés de faible capacité tampon (en particulier dans le secteur à l'est de Senne-terre);
 - o activités forestières (développement et entretien du réseau routier, exploitation);
 - o réseau routier; entretien des chemins existants;
 - o apports dans le cours d'eau de sédiments fins issus du mauvais aménagement de certaines traverses et de l'entretien de l'important réseau de chemins forestiers;
 - o présence de plusieurs barrages à des fins multiples (production hydroélectrique, contrôle des inondations) : réservoirs Cabonga, Dozois;
 - o marnage important dans certains réservoirs : réservoir Dozois (9 m), Grand lac Victoria (2,7 m);
 - o transformation de camps de chasse temporaires (abris sommaires) en chalets en bordure des plans d'eau et des milieux humides; aussi transformation de chalets saisonniers en résidences permanentes.

Conséquences

- dégradation et perte de milieux humides ainsi que des biens et des services qu'ils fournissent, notamment en tant qu'habitat pour plusieurs espèces, dont certaines à statut précaire;
- fragmentation et modification du drainage des milieux humides (surtout des tourbières) par le passage de certaines routes;
- dégradation des habitats (drainage, remblayage ou empiétement, pollution, acidification des eaux, augmentation de la turbidité) nuisant à la reproduction et à la survie de certaines espèces de poissons et autres organismes (batraciens, reptiles, oiseaux, insectes);
- acidification des eaux en raison de déversements des parcs de résidus miniers (rivière Bourlamaque);
- apports de métaux lourds dans le milieu aquatique et contamination de la chair des poissons (lacs Malartic, de Montigny, Blouin; rivières Héva, Piché, Kierens, Bourlamaque, Harricana);
- érosion des berges par endroits (lacs Blouin, Malartic);
- frayères affectées (surtout l'accès aux sites de fraie pour le grand brochet) par le marnage sur les réservoirs du système de la rivière des Outaouais (réservoirs Dozois, Decelles);
- libre circulation des poissons entravée par de nombreux barrages (en particulier pour l'esturgeon jaune).
- acidification des eaux dans les lacs et cours d'eau du secteur à l'est de Senneterre
- dégradation de la qualité de l'eau dans certains cours d'eau (ex. : rivière Bourlamaque) affectant les usages et contribuant à dégrader l'habitat du poisson;
- marnage sur le lac Brécourt qui affecte les milieux humides et la reproduction des poissons.

Des pistes de solution?

Voici quelques pistes de solution qui permettraient de conserver adéquatement les milieux humides et leurs terres hautes adjacentes, tout en protégeant l'eau et ses usages, ainsi que l'habitat du poisson et les retombées économiques régionales que la pêche et la villégiature génèrent :

- **une planification rigoureuse de l'aménagement du territoire (y compris le contrôle du développement industriel, urbain et de la villégiature) prenant en considération les biens et les services que fournissent les milieux humides, les pertes et les dégradations déjà encourues par ces écosystèmes, la fragilité relative des cours d'eau et des tourbières, la gestion de l'eau, la biodiversité et les habitats, etc.;**
- **l'application de « bonnes pratiques » respectueuses de l'environnement, tant en milieux forestiers (dont la villégiature) qu'agricoles, et la protection des bandes riveraines;**
- **l'application de la réglementation municipale touchant les fosses septiques, car il n'existe aucun droit acquis (pour les vieilles installations) de polluer. Toute installation rejetant des eaux usées dans l'environnement doit être changée ou réparée. (Réf. : Jean-François Girard, avocat-biologiste, au Bureau québécois du droit en environnement);**
- **l'encouragement à la mise en place de comités de gestion intégrée comme les associations de protection des lacs;**
- **la sensibilisation des clientèles cibles avec la multitude de documents d'information qui existent dans ce domaine (ex. : fiche « Vivre au bord de l'eau »), le poisson dans tous ses habitats**
<http://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/habitat/fr/PDF/D%E9pliant%20français.pdf> ;
- **la diminution des intrants (phosphore, azote), l'amélioration des pratiques culturales, le reboisement et conservation des habitats riverains, dont les milieux humides, afin de réduire l'incidence des « fleurs d'eau » (cyanobactéries ou algues bleues), qui peuvent devenir toxiques pour l'humain et les animaux; informer la population des incidences de faire ou de ne pas faire certains gestes;**
- **l'élaboration d'une approche de conservation (approche par filtre brut) des milieux humides et riverains en forêt publique;**
- **l'application des bonnes pratiques d'installation de traverses de cours d'eau pour maintenir la libre circulation du poisson, et d'entretien du réseau routier forestier pour contrôler l'apport de sédiments fins (sable) néfastes à l'habitat du poisson;**
- **l'application de mesures préventives pour protéger les espèces à statut précaire et leurs habitats pour éviter les coûteuses mesures de rétablissement de ces espèces.**

2.4 Ville de Rouyn-Noranda

Caractéristiques

Territoire

- territoire couvrant près de 6 450 km² de superficie, soit 10 % de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue;
- territoire situé entièrement dans la province naturelle des *basses-terres de l'Abitibi et de la baie James*;
- territoire constituant une vaste plaine de limons et d'argile percée de buttes rocheuses et de basses collines (collines Abijévis, mont Dominant, mont Chaudron, mont Kanasuta, collines Kekeko);
- présence de plusieurs eskers, favorables à une bonne qualité d'eau, et de moraines (dépôts de sable et de gravier);
- présence d'argile expliquée par l'ancien lac glaciaire Ojibway; conditions favorables à la présence de nombreux milieux humides en raison de l'imperméabilité de l'argile et de la présence de nombreux lacs et rivières peu profonds; dépôts d'argile facilement érodables et responsables de la turbidité de l'eau dans les lacs et cours d'eau;
- présence dans un axe est-ouest du territoire de la faille de Cadillac qui présente un sous-sol riche en minéraux (or, cuivre, zinc, argent) à l'origine de l'importante activité minière de la région;
- paysage à dominance forestière avec quelques petites zones agricoles (productions bovine et laitière surtout) au sud de la ville, ainsi qu'une grosse production bovine dans le secteur de Mont-Brun; domaine de la bétulaie jaune au sud du territoire et de la sapinière à bouleau jaune pour le reste;
- territoire hébergeant la plus forte proportion de la population de la région administrative; population organisée principalement autour de Rouyn-Noranda;
- territoire à tenure majoritairement publique avec des blocs de terrains privés, principalement dans un axe nord-sud autour de Rouyn-Noranda; terres publiques pour lesquelles la conservation des milieux humides relève du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) et de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, administrés par le MRNF; la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient également dans la conservation des milieux humides par le biais de la protection du milieu hydrique et du milieu riverain; la Loi sur les pêches, qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient dans la conservation des milieux humides lorsque ces milieux constituent des habitats du poisson;

- territoire de la ville de Rouyn-Noranda touché par le bassin hydrographique de la rivière Moose, dans la portion nord-ouest du territoire et qui s'écoule vers la baie James, et celui de la rivière des Outaouais, qui couvre la majeure partie du territoire et qui s'écoule vers le fleuve Saint-Laurent;
- présence de quelques aires protégées : Parc national d'Aiguebelle; réserve de biodiversité des Lac-Vaudray-et-Joannès; quelques réserves écologiques qui protègent aussi des milieux humides et leurs terres hautes adjacentes : Dunes-de-la-moraine-d'Harricana;
- réserve de biodiversité projetée : Lac-Opasatica, près de la limite ouest du territoire de la MRC; aussi une réserve écologique projetée : Ruisseau-Clinchamp;
- présence de quelques barrages d'importance sur la rivière des Outaouais : Rapide-Sept (réservoir Decelles), Rapide-Deux (lac Darlens);
- lac Dufault servant à l'approvisionnement en eau potable de la ville de Rouyn-Noranda.

Milieux humides

- territoire possédant 22 714 ha de milieux humides non classifiés, soit 5,6 % des milieux humides de la région administrative; présence de nombreux marais, principalement en bordure des lacs et cours d'eau, et de tourbières; milieux humides représentant 3,5 % de la superficie du territoire de la ville;
- présence de marais d'importance : lac Routhier, embouchure de la rivière Mouilleuse (lac Duparquet), rivière Kinojévis; plusieurs zones d'eau peu profonde favorables à la sauvagine; présence de nombreuses tourbières, en particulier au centre et dans la portion sud-est du territoire;
- influence majeure de l'activité des castors dans l'aménagement de milieux humides; ils sont fort importants en matière d'habitats, notamment en contribuant à la biodiversité régionale, ainsi que comme halte migratoire majeure pour la sauvagine et habitat de repos, d'alimentation et de reproduction pour certaines espèces de poissons, tel le grand brochet.

Faune, flore

- importance primordiale des milieux humides de tout ce territoire pour les très nombreux oiseaux qui empruntent les voies migratoires de l'Atlantique et du Mississippi, tant pour leurs migrations que pour leur reproduction;
- grande variété de sauvagine et d'autres espèces d'oiseaux, principalement en migration; grand ensemble où se retrouvent parmi les plus fortes densités de canards noirs et de canards colverts au Québec; paysage favorable à plusieurs espèces de sauvagine : canard noir, canard colvert, canard souchet, fuligule à collier, petit fuligule (migrateur commun et nicheur exceptionnel), sarcelle à ailes bleues, sarcelle d'hiver, canard d'Amérique, canard branchu,

garrot à œil d'or, petit garrot (en migration), grand harle, harle couronné; le grèbe jougris niche à plusieurs endroits dans la ville de Rouyn-Noranda, soit aux lacs Noranda, Fiske, Pelletier, Osisko, Édouard, et à l'étang Stadacona;

- milieux agricoles du territoire importants pour plusieurs espèces en migration, dont la bernache du Canada et la grue du Canada (niche exceptionnellement dans la MRC de Rouyn-Noranda);
- présence en migration, surtout printanière, de la bernache cravant;
- présence de hareldes kakawi lors des migrations automnale et printanière;
- présence de nombreuses aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) : lacs Pelletier, Beauchastel, Routhier; rivières Kinojévis, Kanasuta, Mouilleuse, Thiballier;
- présence de plusieurs habitats du rat musqué, de colonies d'oiseaux (sterne pierregarin, guifette noire, goélands) et de héronnières dispersés sur l'ensemble du territoire;
- plusieurs activités de conservation (protection/restauration) de milieux humides réalisées par CIC avec les partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE) : sites Desandrouins, Écho, Thiballier, Ippersiel, Vaudray, Mud Lake, Snake Creek, Moore, Fiske, Stadacona, Pelletier, Cléricky, Maltais;
- importance primordiale pour plusieurs espèces de poissons présentes et tolérantes d'une certaine turbidité de l'eau, dont plusieurs espèces de poissons très recherchées par les pêcheurs sportifs :
 - o doré noir et doré jaune;
 - o achigan à petite bouche;
 - o grand brochet;
 - o omble de fontaine : lacs Despériers, Hector (monts Kékéko, Senaka, Gin-gras), des petits lacs de tête à l'ouest du lac Opasatica; généralement dans des eaux non turbides;
 - o truite arc-en-ciel : espèce introduite et soutenue par desensemencements dans le lac Noranda;
 - o perchaude;
 - o lotte;
- importante pêche sur la glace sur plusieurs plans d'eau;
- présence de quelques espèces en situation précaire (désignées vulnérables ou menacées ou susceptibles d'être ainsi désignées) : esturgeon jaune (bassin hydrographique de la rivière des Outaouais); faucon pèlerin anatum, pygargue à tête blanche, hibou des marais, troglodyte à bec court, chauve-souris argentée, campagnol des rochers, campagnol-lemming de Cooper, couleuvre à collier, couleuvre verte;

- activité économique évaluée à plus de 78 M\$/an, générée par la pêche sportive dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, dont une bonne proportion provient de pêcheurs de l'extérieur du Québec;
- présence du Parc national d'Aiguebelle;
- présence de plusieurs espèces d'oiseaux désignées prioritaires dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord (ICOAN) : hibou des marais, bernache du Canada (nidification et migration), canard noir, sarcelle à ailes bleues, garrot à œil d'or, petit garrot, harelde kakawi, harle couronné, harle huppé, macreuse à front blanc, macreuse noire grèbe jougris (lacs Pelletier, Fisk, Noranda), butor d'Amérique, guifette noire, sterne pierregarin, marouette de Caroline, paruline à couronne rousse (espèce inféodée aux tourbières), plongeon huard, faucon pèlerin, pygargue à tête blanche.

Pressions

- activités minières (exploration, exploitation, transformation, rejets industriels, parcs de résidus), en particulier sur plusieurs sites autour de Rouyn-Noranda (faille de Cadillac);
- polluants atmosphériques transportés par les vents dominants et provoquant des précipitations acides et de métaux lourds, en particulier autour des usines de transformation du minerai;
- activités forestières (voirie forestière, exploitation);
- activités agricoles : drainage intensif des terres, animaux laissés libres dans les bordures de cours d'eau malgré la réglementation existante (problème en diminution);
- urbanisation (Rouyn-Noranda);
- réseau routier : projet d'une voie de contournement à Rouyn-Noranda
- développement anthropique (murs de soutènement, déboisement) en rive et villégiature en bordure de plusieurs lacs (Osisko, Beauchastel, Opasatica, Dufault);
- apports anthropiques de phosphore (agriculture, villégiature) accélérant l'eutrophisation des eaux (lac Pelletier; ce lac a reçu par le passé les rejets municipaux (eaux usées) de la ville de Rouyn-Noranda);
- navigation de plaisance affectant les berges sur certains lacs;
- prolifération de certaines espèces envahissantes, comme le roseau commun (phragmite), la salicaire pourpre et possiblement la renouée japonaise, dans certains milieux humides; prolifération du myriophylle à épi dans certains lacs (lacs Pelletier, Osisko, Rouyn, Dufault, Noranda);
- barrages hydroélectriques et de retenue provoquant du marnage (variations importantes du niveau de l'eau) au réservoir Decelles et faisant obstacle à la libre circulation des poissons;

- transformation de camps de chasse temporaires (abris sommaires) en chalets en bordure des plans d'eau et des milieux humides; aussi, transformation de chalets saisonniers en résidences permanentes.

Conséquences

- dégradation et perte de milieux humides ainsi que des biens et des services qu'ils fournissent, notamment en tant qu'habitat pour plusieurs espèces, dont certaines à statut précaire;
- fragmentation et modification du drainage des milieux humides par le passage de certaines routes;
- dégradation des habitats (drainage, remblayage ou empiétement, pollution, acidification des eaux, augmentation de la turbidité) nuisant à la reproduction et à la survie de certaines espèces de poissons et autres organismes (batraciens, reptiles, oiseaux, insectes), en plus d'affecter l'habitat de nidification et de migration pour la sauvagine;
- perte des populations de doré dans les lacs Dufault, Osisko, Pelletier et Arnoux (disparition complète des poissons) par acidification des eaux d'origine industrielle (site Aldermac en restauration présentement); un programme de repeuplement est amorcé en 2009;
- nécessité d'effaroucher les oiseaux au printemps sur des parcs de résidus miniers contenant de l'arsenic en quantité;
- risques accrus d'épisodes de cyanobactéries (« algues bleues ») dans certains lacs (lacs Pelletier, Osisko, Rouyn);
- apports de métaux lourds dans le milieu aquatique et contamination de la chair des poissons (lacs Duparquet, Osisko, Pelletier, Dufault);
- frayères affectées (particulièrement l'accès aux frayères pour le grand brochet) par le marnage sur le réservoir Decelles (2 m);
- libre circulation des poissons (en particulier pour l'esturgeon jaune) entravée par les barrages sur la rivière des Outaouais (Rapide-Sept, Rapide-Deux).

Des pistes de solution?

Voici quelques pistes de solution qui permettraient de conserver adéquatement les milieux humides et leurs terres hautes adjacentes, tout en protégeant l'eau et ses usages (dont l'approvisionnement en eau potable), ainsi que l'habitat du poisson et les retombées économiques régionales que la pêche et la villégiature génèrent :

- **une planification rigoureuse de l'aménagement du territoire (y compris le contrôle du développement de la villégiature et de certaines pratiques agricoles) prenant en considération les biens et les services que fournissent les milieux humides, les pertes et les dégradations déjà encourues par ces écosystèmes, la fragilité relative des cours d'eau et des tourbières, la gestion de l'eau, la biodiversité et les habitats, etc.;**
- **l'application de « bonnes pratiques » respectueuses de l'environnement, tant en milieu urbain que forestier (dont la villégiature) et agricole, et la protection des bandes riveraines;**
- **l'application de la réglementation municipale touchant les fosses septiques, car il n'existe aucun droit acquis (pour les vieilles installations) de polluer. Toute installation rejetant des eaux usées dans l'environnement doit être changée ou réparée. (Réf. : Jean-François Girard, avocat-biologiste, au Bureau québécois du droit en environnement);**
- **l'encouragement à la mise en place de comités de gestion intégrée comme les associations de protection des lacs;**
- **la sensibilisation des clientèles cibles avec la multitude de documents d'information qui existent dans ce domaine (ex. : fiche « Vivre au bord de l'eau »), le poisson dans tous ses habitats**
<http://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/habitat/fr/PDF/D%E9pliant%20français.pdf> ;
- **la diminution des intrants (phosphore, azote), l'amélioration des pratiques culturales, le reboisement et la conservation des habitats riverains, dont les milieux humides, afin de réduire l'incidence des « fleurs d'eau » (cyanobactéries ou algues bleues), qui peuvent devenir toxiques pour l'humain et les animaux;**
- **l'application des bonnes pratiques d'installation de traverses de cours d'eau, afin de maintenir la libre circulation du poisson, et d'entretien du réseau routier forestier pour contrôler l'apport de sédiments fins (sable) néfastes à l'habitat du poisson;**
- **le développement d'une approche de conservation (approche par filtre brut) des milieux humides et riverains en forêt publique.**

2.5 MRC Témiscamingue

Caractéristiques

Territoire

- seconde plus grande MRC de la région administrative couvrant 19 173 km² de superficie (30 % de la région administrative);
- territoire touchant à deux provinces naturelles :
 - o *Les Laurentides méridionales* :
 - occupent la majeure partie du territoire et présentent un relief relativement peu accidenté (basses collines, buttes, plaines ondulées);
 - assise de roche granitique et de dépôts de till glaciaire, où la topographie conditionne la présence de milieux humides (fonds de vallées, dépressions naturelles, bordure de lacs et cours d'eau);
 - partie de province naturelle présentant altitude moyenne oscillant généralement entre 300 et 400 m;
 - présence d'une multitude de plans d'eau, dont certains de grande superficie (Grand lac Victoria), aux eaux limpides;
 - territoire à forte vocation forestière et touristique;
 - o *Les basses-terres de l'Abitibi et de la baie James* :
 - occupent la portion nord de la MRC;
 - territoire se présentant comme une vaste plaine de limons et d'argile percée de buttes rocheuses et de basses collines;
 - présence d'argile expliquée par l'ancien lac glaciaire Ojibway-Barlow;
 - conditions favorables à la présence de nombreux milieux humides en raison de l'imperméabilité de l'argile et de la présence de nombreux lacs et rivières peu profonds;
 - dépôts d'argile facilement sujets à l'érosion et responsables de la turbidité de l'eau dans les lacs et cours d'eau;
 - présence de plusieurs eskers, favorables à une bonne qualité d'eau, et de moraines (dépôts de sable et de gravier);

- paysage à dominance agroforestière (productions bovine et laitière surtout) dans sa partie ouest avec des zones plus fortement cultivées (maïs, soya);
- territoire drainé essentiellement par le bassin hydrographique de niveau 1 de la rivière des Outaouais; présence de réservoirs aménagés principalement à des fins hydro-électriques (ex. : réservoir Decelles) et de contrôle des débits;
- territoire à tenure majoritairement publique, à l'exception du territoire de la portion nord-ouest de la MRC entre le lac Témiscamingue et le lac Simard, ainsi qu'autour de la municipalité de Témiscaming; terres publiques pour lesquelles la conservation des milieux humides relève du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) et de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, administrés par le MRNF; la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui s'applique autant sur terres privées que publiques, intervient également dans la conservation des milieux humides par le biais de la protection du milieu hydrique et du milieu riverain; la Loi sur les pêches, qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient dans la conservation des milieux humides lorsque ces milieux constituent des habitats du poisson;
- présence de quatre communautés autochtones (Algonquins) : Wolf Lake (Hunter's Point) et Kebaowek ou Eagle Village (lac Kipawa), Timiskaming First Nation, Winneway (Longue-Pointe);
- transition graduelle, du sud au nord de la MRC, de la dominance de la forêt de feuillus (érablière à bouleau jaune, bétulaie jaune à sapin) à une forêt de résineux (sapinière à bouleau jaune, sapinière à bouleau blanc);
- présence d'une réserve écologique qui protège aussi des milieux humides et leurs terres hautes adjacentes : Lac Malakisis;
- réserve de biodiversité projetée : Lac-des-Quinze.

Milieux humides

- présence de 66 461 ha de milieux humides (16,5 % des milieux humides de la région administrative) non classifiés, mais probablement constitués de marécages, de marais littoraux et de tourbières associés à des lacs et cours d'eau, ainsi que de nombreux étangs de castors;
- milieux humides représentant 3,5 % de la superficie de la MRC;
- concentration plus grande de milieux humides dans la portion sud des *basses-terres de l'Abitibi*;
- multitude de petits milieux humides disséminés sur le territoire;
- présence active du castor, qui contribue à créer et à entretenir des milieux humides en zone forestière;

- présence de plusieurs grands marais d'importance : aux lacs des Fourches, Témiscamingue, des Quinze, Simard, Decelles;
- territoire non organisé (TNO) Les Lacs-du-Témiscamingue, qui occupe près des deux tiers de la MRC, possédant 37 589 ha de milieux humides (56,6 % des milieux humides de la MRC);
- municipalités de Belleterre, de Rémigny et de Laforce possédant respectivement 5 100 ha, 3 921 ha et 3 367 ha de milieux humides;
- municipalités de Belleterre, de Témiscaming et de Latulipe-et-Gaboury possédant les plus importantes proportions de milieux humides avec respectivement 8,4 %, 7,9 % et 7,8 % de leur territoire.

Faune, flore

- *dans les basses-terres de l'Abitibi et de la baie James :*
 - o importance primordiale de tout cet ensemble de milieux humides pour les très nombreux oiseaux qui empruntent les voies migratoires de l'Atlantique et du Mississippi, tant pour leurs migrations que pour leur reproduction;
 - o grande variété de sauvagine et d'autres espèces d'oiseaux, principalement en migration; grand ensemble où se retrouvent parmi les plus fortes densités de canards noirs et de canards colverts au Québec; importants groupes de grues du Canada en migration (l'espèce y est aussi qualifiée de nicheur exceptionnel); importants groupes de bernaches du Canada en migration; paysage favorable à plusieurs espèces de sauvagine : canard noir, canard colvert, fuligule à collier, sarcelle à ailes bleues, sarcelle d'hiver, canard d'Amérique, canard branchu, garrot à œil d'or, grand harle, harle couronné;
 - o milieux agricoles de la MRC importants pour plusieurs espèces en migration, dont la bernache du Canada et la grue du Canada;
 - o présence de plusieurs aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) : dans les paysages agroforestiers de la baie Paulson et la rivière de la Loutre (lac Témiscamingue), la baie Barrière (lac des Quinze, au sud de Rémigny); la rivière Fraser, le complexe baie à Riendeau/lac Rondelet, le lac de la Petite Loutre;
 - o présence de plusieurs habitats du rat musqué, de colonies d'oiseaux (sterne pierregarin, goélands) et de héronnières dispersés sur l'ensemble du territoire;
 - o activités de conservation (protection/restauration) de milieux humides réalisées par CIC avec les partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE) : marais Laperrière;

- o importance primordiale pour plusieurs espèces de poissons présentes et tolérantes d'une certaine turbidité de l'eau, dont plusieurs espèces de poissons très recherchées par les pêcheurs sportifs :
 - doré noir et doré jaune;
 - achigan à petite bouche;
 - grand brochet;
 - touladi;
 - omble de fontaine : présent dans les têtes de cours d'eau et quelques petits lacs, tel le lac Honorat; généralement dans les eaux non turbides;
 - perchaude;
 - lotte (festival de la lotte d'Angliers);
 - o importante pêche sur la glace sur plusieurs plans d'eau et réservoirs;
 - o présence d'une importante frayère de doré jaune à Rémigny (Fête frayante de Rémigny);
 - o pêche commerciale pratiquée principalement sur l'esturgeon jaune (lacs Témiscamingue, Simard, des Quinze) et les poissons-appâts (aussi sur d'autres espèces : meunier noir, meunier rouge, lotte, corégone, cisco de lac et malachigan);
 - o présence de quelques espèces en situation précaire (désignées vulnérables ou menacées ou susceptibles d'être ainsi désignées) : esturgeon jaune; faucon pèlerin *anatum*, pygargue à tête blanche, campagnol des rochers, campagnol-lemming de Cooper; chauve-souris argentée, grenouille des marais, couleuvre à collier (lac Beauchêne et ailleurs);
 - o présence du necture tacheté dans le lac Témiscamingue et certains plans d'eau qui s'y déversent;
 - o présence de plusieurs espèces d'oiseaux désignées prioritaires dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord (ICOAN) : hibou des marais, bernache du Canada (nidification et migration), canard noir, sarcelle à ailes bleues, canard branchu, garrot à œil d'or, harle couronné, petit garrot, butor d'Amérique, grand héron, plongeon huard, pygargue à tête blanche, faucon pèlerin *anatum*, râle de Virginie, marouette de Caroline;
- *dans les Laurentides méridionales :*
 - o multitude de petits milieux humides en milieux forestiers favorables à certaines espèces de sauvagine (canard noir, canard colvert, canard branchu, garrot à œil d'or, fuligule à collier, harle couronné);

- o présence d'une dizaine d'espèces de poissons recherchées par les pêcheurs sportifs :
 - omble de fontaine : principalement dans la portion sud du Témiscamingue; présence de quelques populations allopatriques (comme seule espèce de poisson présente);
 - touladi : principalement dans la portion ouest du territoire, notamment au lac Kipawa;
 - grand brochet; omniprésent sauf dans la portion sud où se retrouve uniquement de l'omble de fontaine; secteur dans le sous-bassin de niveau 2 de la rivière Maganasipi où cette espèce est l'unique espèce d'intérêt sportif;
 - doré jaune : omniprésent sur le reste du territoire, sauf dans la portion sud);
 - achigan à petite bouche : secteur de la pourvoirie à droits exclusifs de la Réserve Beauchêne;
 - perchaude;
- o présence de populations d'esturgeon jaune, une espèce en situation précaire : réservoir Grand lac Victoria, lac Gaotanaga et quelques autres plans d'eau de moindre importance dispersés sur le territoire;
- o activité économique évaluée à plus de 78 M\$/an, générée par la pêche sportive dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, dont une bonne proportion provient de pêcheurs de l'extérieur du Québec;
- o multitude de petits milieux humides en milieux forestiers favorables à certaines espèces de sauvagine (canard noir, canard colvert, canard branchu, garrot à œil d'or, fuligule à collier, harle couronné);
- o présence de plusieurs territoires fauniques organisés : Réserve faunique de La Vérendrye; quatre zones d'exploitation contrôlée (zecs Kipawa, Restigo, Maganasipi et Dumoine); trois pourvoiries à droits exclusifs; nombreuses pourvoiries sans droits exclusifs, notamment aux lacs Kipawa, Kikwissi, Saseginiga, Pommeroy;
- o présence de quelques espèces en situation précaire (désignées vulnérables ou menacées ou susceptibles d'être ainsi désignées), grenouille des marais (sud du territoire), couleuvre à collier (lac Beauchêne et ailleurs), pygargue à tête blanche, faucon pèlerin *anatum*;
- o présence de plusieurs espèces d'oiseaux désignées prioritaires dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord (ICOAN) : pygargue à tête blanche, butor d'Amérique, grand héron, bihoreau gris (lac Témiscamingue),

hibou des marais, râle de Virginie, marouette de Caroline, canard noir, garrot à œil d'or; petit garrot, plongeon huard, harle couronné, faucon pèlerin *anatum*;

- o présence de plusieurs héronnières dispersées sur le territoire;
- o activités de conservation (protection/restauration) de milieux humides réalisées par CIC avec les partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE) : réserve Beauchêne.

Pressions

- *dans les basses-terres de l'Abitibi et de la baie James :*
 - o exploitation minière (exploration, réseau routier, exploitation, rejets industriels, parcs de résidus);
 - o précipitations acides;
 - o activités forestières (voirie forestière, coupes)
 - o activités agricoles (culture à grand interligne, pomme de terre, drainage intensif des terres, animaux laissés libres dans les bordures de cours d'eau malgré la réglementation existante (situation en voie d'amélioration); culture intensive du maïs et du soya dans la partie nord-ouest du territoire;
 - o apports anthropiques de phosphore (agriculture, villégiature) accélérant l'eutrophication des eaux;
 - o prolifération de certaines espèces envahissantes, comme le roseau commun (phragmite);
 - o barrages hydroélectriques et de retenue provoquant du marnage (variations importantes du niveau de l'eau) : lacs Simard (3 m), Témiscamingue (4 m), rivière des Outaouais, réservoir Decelles (2 m), pouvant affecter les berges du réservoir, pouvant faire obstacle à la libre circulation des poissons et pouvant affecter les milieux humides présents en amont;
 - o transformation de camps de chasse temporaires (abris sommaires) en chalets en bordure des plans d'eau et des milieux humides; aussi transformation de chalets saisonniers en résidences permanentes.
- *dans les Laurentides méridionales :*
 - o activités industrielles (papetière du lac Témiscamingue);

- o polluants atmosphériques industriels qui augmentent l'acidité des précipitations et provoquent des chocs acides printaniers (lors de la fonte des neiges) dans certains écosystèmes aquatiques dotés de faible capacité tampon;
- o activités forestières (développement et entretien du réseau routier, exploitation);
- o réseau routier;
- o apports dans le cours d'eau de sédiments fins issus du mauvais aménagement de certaines traverses et de l'entretien de l'important réseau de chemins forestiers; marnage important dans certains réservoirs : lac Kipawa (2,1 m), lac Bay, lac à la Truite, lac Winawiash (production d'électricité), Grand lac Victoria; et cours d'eau (rivière des Outaouais);
- o transformation de camps de chasse (abris sommaires) temporaires en chalets en bordure des plans d'eau et des milieux humides; aussi, transformation de chalets saisonniers en résidences permanentes.

Conséquences

- dégradation et pertes de milieux humides ainsi que des biens et des services qu'ils fournissent, notamment en tant qu'habitat pour plusieurs espèces, dont certaines à statut précaire;
- fragmentation des milieux humides par le passage de certaines routes;
- dégradation des habitats (drainage, remblayage ou empiétement, pollution, acidification des eaux, augmentation de la turbidité) nuisant à la reproduction et à la survie de certaines espèces de poissons et autres organismes (batraciens, reptiles, oiseaux, insectes), en plus d'affecter l'habitat de nidification et de migration pour la sauvagine;
- baisse de la production de sauvagine dans les portions du territoire ayant été fortement drainées;
- acidification des eaux et des écosystèmes et baisse de la productivité et de la diversité des espèces;
- dégradation de la qualité de l'eau dans certains cours d'eau (rivière à la Loutre) (milieu agricole) et certains lacs (acidification) (ex. : lac Soufflot);
- disparition de populations de dorés (lac Soufflot) et de touladis (lac Chenon) suite à l'acidification des eaux;
- risques accrus d'épisodes de cyanobactéries (« algues bleues ») dans certains lacs (lacs Témiscamingue, Laperrière);
- érosion des berges sur certains réservoirs hydroélectriques subissant d'importants marnages (plusieurs réservoirs dans la chaîne de la rivière des Outaouais);

- frayères affectées par le marnage sur quelques lacs et réservoirs, en particulier dans le système de la rivière des Outaouais (lac Simard, réservoir Decelles, lac Témiscamingue); particulièrement en regard de l'accès aux sites de fraie par le grand brochet;
- libre circulation des poissons entravée par de nombreux barrages (en particulier pour l'esturgeon jaune);
- artificialisation et dégradation des berges et des terres hautes adjacentes aux milieux humides autour de certains lacs de villégiature (ex. : lac Témiscamingue);
- gestion contraignante des niveaux d'eau de certains lacs et réservoirs affectant, par endroits, le succès de la reproduction du touladi (lac Kipawa).

Des pistes de solution?

Voici quelques pistes de solution qui permettraient de conserver adéquatement les milieux humides et leurs terres hautes adjacentes, tout en protégeant l'eau et ses usages (dont l'approvisionnement en eau potable), ainsi que l'habitat du poisson et les retombées économiques régionales que la pêche et la villégiature génèrent :

- une planification rigoureuse de l'aménagement du territoire (y compris le contrôle du développement de la villégiature et de certaines pratiques agricoles) prenant en considération les biens et les services que fournissent les milieux humides, les pertes et les dégradations déjà encourues par ces écosystèmes, la fragilité relative des cours d'eau et des tourbières, la gestion de l'eau, la biodiversité et les habitats, etc.;
- l'application de « bonnes pratiques » respectueuses de l'environnement, tant en milieu urbain que forestier et agricole, et la protection des bandes riveraines;
- l'application de la réglementation municipale touchant les fosses septiques, car il n'existe aucun droit acquis (pour les vieilles installations) de polluer. Toute installation rejetant des eaux usées dans l'environnement doit être changée ou réparée. (Réf. : Jean-François Girard, avocat-biologiste, au Bureau québécois du droit en environnement);
- l'encouragement à la mise en place de comités de gestion intégrée comme les associations de protection des lacs;
- la sensibilisation des clientèles cibles avec la multitude de documents d'information qui existent dans ce domaine (ex. : fiche « Vivre au bord de l'eau »), le poisson dans tous ses habitats
- <http://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/habitat/fr/PDF/D%E9pliant%20français.pdf>;
- la diminution des intrants (phosphore, azote), l'amélioration des pratiques culturales, le reboisement et la conservation des habitats riverains, dont les milieux humides, afin de réduire l'incidence des « fleurs d'eau » (cyanobactéries ou algues bleues), qui peuvent devenir toxiques pour l'humain et les animaux);
- l'application des bonnes pratiques d'installation de traverses de cours d'eau, afin de maintenir la libre circulation du poisson, et d'entretien du réseau routier forestier pour contrôler l'apport de sédiments fins (sable) néfastes à l'habitat du poisson;
- l'élaboration d'une approche de conservation (approche par filtre brut) des milieux humides et riverains en forêt publique.

3.0 MILIEUX HUMIDES PAR BASSINS VERSANTS

- **région administrative touchant à trois régions hydrographiques :**
 - o *Outaouais et Montréal (04)* : territoire couvrant 56,8 % (36 504 km²) de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue; territoire comprenant la partie haute de la rivière des Outaouais qui est fortement utilisée pour la régularisation des débits et la production hydroélectrique;
 - o *baies de Hannah et de Rupert (08)* : territoire couvrant 42,3 % (27 160 km²) de la région administrative; partie de région hydrographique drainant les têtes des bassins versants des rivières Nottaway, Harricana et Moose;
 - o *Saint-Laurent nord-ouest (05)* : territoire couvrant une petite partie (564 km²) à l'est de la région administrative; petite partie de la tête du bassin versant de la rivière Saint-Maurice.

3.1 Rivière des Outaouais (partie du bassin versant située dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue)

Caractéristiques

Territoire

- partie haute du bassin hydrographique couvrant 56,8 % (36 504 km²) de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue; plus important bassin versant de la région administrative;
- portion nord du bassin hydrographique se jetant dans le lac Témiscamingue; portion sud du bassin versant se drainant directement dans la rivière des Outaouais, notamment les bassins de niveau 2 des rivières Kipawa, Beauchêne, Maganasipi, Dumoine;
- partie du bassin versant drainant la province naturelle des Laurentides méridionales, dans sa partie haute et une partie de celle des *basses-terres de l'Abitibi* et de la *baie James* dans sa portion nord-ouest;
- dans la partie située dans les Laurentides méridionales :
- territoire relativement accidenté ayant une assise de roche granitique et de dépôts de till glaciaire où la topographie conditionne la présence de milieux humides (fonds de vallées, dépressions naturelles, bords de lacs et cours d'eau);
- partie du bassin versant présentant une altitude moyenne oscillant généralement entre 300 et 400 m, sauf dans la portion nord-est où l'altitude frôle les 500 m à plusieurs endroits;
- présence de réservoirs hydroélectriques : Dozois, Cabonga (sous-bassin versant de niveau 2 de la rivière Gatineau), lac Kipawa;
- dans la partie située dans les *basses-terres de l'Abitibi* et de la *baie James* :
- territoire prenant l'aspect d'une vaste plaine de limons et d'argile percée de buttes rocheuses et de basses collines (en particulier autour de Rouyn-Noranda : collines Abijévies, mont Dominant, mont Chaudron, mont Kanasuta, collines Kekeko);
- présence de plusieurs grands lacs (partie du lac Témiscamingue, partie du Grand lac Victoria, lac Preissac,) et réservoirs (Decelles, lac des Quinze, lac Simard, lac Darlens);
- bassin versant fortement utilisé pour régulariser les débits de la rivière des Outaouais et pour la production hydroélectrique;
- présence d'argile expliquée par l'ancien lac glaciaire Ojibway-Barlow; conditions favorables à la présence de nombreux milieux humides en raison de l'imperméabilité de l'argile et de la présence de nombreux lacs et rivières peu profonds;
- dépôts d'argile facilement sujets à l'érosion et responsables de la turbidité de l'eau dans les lacs et cours d'eau;

- présence de plusieurs eskers, favorables à une bonne qualité d'eau, et de moraines (dépôts de sable et de gravier);
- présence dans un axe est-ouest du territoire de la faille de Cadillac qui présente un sous-sol riche en minéraux (or, cuivre, zinc, argent) à l'origine de l'importante activité minière de la région;
- paysage à dominance forestière avec des zones agricoles (productions bovine et laitière surtout) dans la portion nord-ouest;
- territoire à tenure majoritairement publique avec des blocs de terrains privés, principalement au sud (Témiscamingue) et autour de Rouyn-Noranda; terres publiques pour lesquelles la conservation des milieux humides relève du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) et de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, administrés par le MRNF; la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient également dans la conservation des milieux humides par le biais de la protection du milieu hydrique et du milieu riverain; la Loi sur les pêches, qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient dans la conservation des milieux humides lorsque ces milieux constituent des habitats du poisson;
- présence de cinq communautés autochtones (Algonquins) : Timiskaming, Winneway (Longue-Pointe), Kitcisakik (Grand lac Victoria); Wolf Lake (Hunter's Point) et Kebaowek ou Eagle Village (lac Kipawa);
- présence de plusieurs aires protégées : parc national d'Aiguebelle (en partie); réserve de biodiversité des Lac-Vaudray-et-Joannès; réserves écologiques qui protègent aussi des milieux humides et leurs terres hautes adjacentes : Dunes-de-la-moraine-d'Harricana, Lac Malakisis;
- réserves de biodiversité projetées, principalement dans la MRC Val-d'Or : Lac-Sabourin (partie), Réservoir-Decelles, Lac-Opasatica (MRC Rouyn-Noranda), Lac-des-Quinze (MRC Témiscamingue);
- territoire à forte vocation forestière et touristique.

Milieux humides

- partie du bassin versant comptant 156 151 ha de milieux humides, soit 38,8 % des milieux humides de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue;
- milieux humides représentant 4,3 % du bassin hydrographique;
- milieux humides non classifiés mais probablement constitués de marécages, de marais littoraux et de tourbières souvent associés à des lacs et cours d'eau, ainsi que de nombreux étangs de castors;

- présence de concentrations importantes de milieux humides, surtout des tourbières, dans les ensembles physiographiques de :
 - o les buttes du lac Sabourin (F0208), dans les *basses-terres de l'Abitibi*;
 - o la plaine de Capitachouane (C0209), dans les *Laurentides méridionales*, entre les lacs Barrière et Camachigama, ainsi qu'au nord du lac Gull, apparemment surtout des tourbières situées dans des dépressions naturelles; en particulier; quelques complexes de milieux humides au nord du lac Capitachouane et dans les secteurs des lacs Primeau (bordure de la limite sud-est de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue), Chênevert (au nord-est du lac), Bourgmont (à l'est du lac);
- présence de plusieurs grands marais d'importance :
 - o aux lacs des Fourches, Routhier, Témiscamingue, des Quinze, Simard, Decelles;
 - o le long de la rivière Kinojévis;
- influence majeure de l'activité des castors dans l'aménagement de milieux humides; ils sont fort importants en matière d'habitats, notamment en contribuant à la biodiversité régionale, ainsi que comme halte migratoire majeure pour la sauvagine et habitat de reproduction pour certaines espèces de poissons, tel le grand brochet;
- multitude de petits milieux humides disséminés sur le territoire;
- sous-bassins versants des rivières (niveau 2) Kinojévis (*basses-terres de l'Abitibi*), Kipawa et Capitachouane possédant les plus grandes superficies de milieux humides avec respectivement 20 149 ha, 17 092 ha et 8 541 ha;
- sous-bassins versants des rivières (niveau 2) Fraser (*basses-terres de l'Abitibi*) (9,3 %), Camachigama (6,2 %) et Capitachouane (5,5 %) présentant les plus fortes proportions de milieux humides;
- plusieurs activités de conservation (protection/restauration) de milieux humides réalisées par CIC avec les partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE) :
 - o dans la ville de Rouyn-Noranda : sites Desandrouins, Écho, Thiballier, Ippesiel, Vaudray, Mud Lake, Snake Creek, Moore, Fiske, Stadaconna, Pelletier, Cléricky;
 - o dans la MRC Abitibi : sites Manneville, Fantom;
 - o dans la MRC Témiscamingue : marais Laperrière, réserve Beauchêne.

Faune, flore

- territoire principalement forestier présentant une transition graduelle de la dominance de la forêt de feuillus vers une forêt de résineux (sapinière à bouleau blanc) à mesure qu'on se dirige du sud vers le nord;
- importance primordiale des milieux humides de ce bassin versant pour les très nombreux oiseaux qui empruntent les voies migratoires de l'Atlantique et du Mississippi, tant pour leurs migrations que pour leur reproduction;
- grande variété de sauvagine et d'autres espèces d'oiseaux, principalement en migration; grand ensemble où se retrouvent parmi les plus fortes densités de canards noirs et de canards colverts au Québec; paysage favorable à plusieurs espèces de sauvagine : canard noir, canard colvert, canard souchet, fuligule à collier, petit fuligule (migrateur commun et nicheur exceptionnel), sarcelle à ailes bleues, sarcelle d'hiver, canard d'Amérique, canard branchu, garrot à œil d'or, petit garrot (en migration), grand harle, harle couronné; le grèbe jougris niche à plusieurs endroits dans la ville de Rouyn-Noranda, soit aux lacs Noranda, Fiske, Pelletier, Osisko, Édouard, et à l'étang Stadacona;
- milieux agricoles du territoire importants pour plusieurs espèces en migration, dont la bernache du Canada et la grue du Canada; la grue du Canada y niche exceptionnellement;
- multitude de petits milieux humides en milieux forestiers favorables à certaines espèces de sauvagine (canard noir, canard colvert, canard branchu, garrot à œil d'or, fuligule à collier, harle couronné);
- présence en migration, surtout printanière, de la bernache cravant;
- présence de hareldes kakawi lors des migrations automnale et printanière;
- le bihoreau gris est nicheur au lac Témiscamingue;
- présence du necture tacheté dans le lac Témiscamingue et certains plans d'eau qui s'y déversent;
- présence de nombreuses aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA), en particulier dans :
 - la ville de Rouyn-Noranda : les lacs Pelletier, Beauchastel, Routhier; les rivières Kinojévis, Thiballier; souvent des paysages agroforestiers;
 - la MRC Témiscamingue : dans les paysages agroforestiers de la baie Paulson et rivière de la Loutre (lac Témiscamingue), la baie Barrière (lac des Quinze, au sud de Rémigny); la rivière Fraser, le complexe baie à Riendeau/lac Rondelet, le lac de la Petite Loutre;

- présence de plusieurs habitats du rat musqué, de colonies d'oiseaux (sterne pierregarin, goélands) et de héronnières dispersés sur l'ensemble du bassin versant, en particulier dans les basses-terres;
- importance primordiale pour plusieurs espèces de poissons présentes et tolérantes d'une certaine turbidité de l'eau (partie dans les basses-terres argileuses de l'Abitibi), dont plusieurs espèces de poissons très recherchées par les pêcheurs sportifs :
 - o doré noir et doré jaune;
 - o achigan à petite bouche;
 - o grand brochet : omniprésent sauf dans la zone sud où se retrouve surtout de l'omble de fontaine; secteur dans le sous-bassin de niveau 2 de la rivière Maganassipi où cette espèce est une des principales espèces d'intérêt sportif;
 - o touladi : principalement dans les Laurentides méridionales;
 - o omble de fontaine : principalement dans la portion sud du Témiscamingue et exceptionnellement en populations allopatriques (seule espèce de présentes) : lacs Crémazie, Honorat; généralement dans des eaux froides et non turbides;
 - o truite arc-en-ciel : espèce introduite et soutenue par desensemencements dans quelques lacs aménagés pour favoriser la relève;
 - o perchaude;
 - o lotte : festival de la lotte d'Angliers;
- importante pêche sur la glace sur plusieurs plans d'eau et réservoirs;
- présence de populations d'esturgeon jaune, une espèce en situation précaire : réservoir Dozois, Grand lac Victoria, lacs Granet, Gaotanaga, Barrière, Bouchette et quelques autres plans d'eau de moindre importance dispersés sur le territoire;
- présence d'une importante frayère de doré jaune à Rémigny (Fête frayante de Rémigny);
- activité économique évaluée à plus de 78 M\$/an, générée par la pêche sportive dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, dont une bonne proportion provient de pêcheurs de l'extérieur du Québec;
- pêche commerciale pratiquée principalement sur l'esturgeon jaune (lacs Témiscamingue, Simard, des Quinze) et les poissons-appâts;
- présence de plusieurs espèces d'oiseaux désignées prioritaires dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord (ICOAN) : hibou des marais, bernache du Canada (nidification et migration), canard noir, sarcelle à ailes bleues, canard branchu, harle couronné, harle huppé, petit garrot, garrot à œil d'or, harelde kakawi, macreuse à front blanc, macreuse noire, plongeon huard, bihoreau gris, butor d'Amérique, grèbe jougris, guifette noire, sterne pierregarin, râle de Virginie, marouette de Caroline, râle jaune, paruline à couronne

rousse (espèce inféodée aux tourbières), troglodyte à bec court, bruant de Le Conte, pygargue à tête blanche, faucon pèlerin;

- présence de quelques espèces en situation précaire (désignées vulnérables ou menacées ou susceptibles d'être ainsi désignées) : esturgeon jaune; campagnol des rochers, campagnol-lemming de Cooper, couleuvre à collier, grenouille des marais, hibou des marais, pygargue à tête blanche; faucon pèlerin *anatum*, chauve-souris argentée, couleuvre verte;
- présence de plusieurs territoires fauniques organisés : Réserve faunique de La Vérendrye; six zones d'exploitation contrôlée (zecs Kipawa, Restigo, Maganasipi, Dumoine, Capitachouane et Festubert); plusieurs pourvoiries à droits exclusifs; nombreuses pourvoiries sans droits exclusifs, notamment aux lacs Kipawa, Kikwissi, Saseginiga.

Pressions

- *dans la partie située dans les Laurentides méridionales :*
 - o polluants atmosphériques industriels qui augmentent l'acidité des précipitations et provoquent des chocs acides printaniers dans certains écosystèmes aquatiques dotés de faible capacité tampon (en particulier dans le Témiscamingue);
 - o entretien du réseau routier, activités forestières (développement et exploitation);
 - o réseau routier; entretien du réseau existant
 - o apports dans le cours d'eau de sédiments issus du mauvais aménagement de certaines traverses et de l'entretien de l'important réseau de chemins forestiers;
 - o développement de la villégiature sur certains lacs (ex. : lac Tee);
 - o présence de plusieurs barrages à des fins multiples (production hydroélectrique, contrôle des inondations) : réservoirs Cabonga, Dozois, lac Kipawa;
 - o marnage important dans certains réservoirs (lac Kipawa, lac Bay, lac à la Truite, lac Winawash, Grand lac Victoria, réservoir Dozois) et cours d'eau (rivière des Outaouais);
 - o transformation de camps de chasse (abris sommaires) temporaires en chalets en bordure des plans d'eau et des milieux humides; aussi transformation de chalets saisonniers en résidences permanentes;
- *dans la partie située dans les basses-terres de l'Abitibi :*
 - o activités minières (exploration, exploitation, transformation, rejets industriels, parcs de résidus), en particulier sur plusieurs sites dans l'axe Rouyn-Noranda/Val-d'Or (faille de Cadillac);
 - o précipitations acides;
 - o activités forestières (voirie forestière, coupes);

- o activités agricoles (drainage systématique des terres, animaux laissés libres dans les bordures de cours d'eau malgré la réglementation existante (situation s'améliorant), culture intensive du maïs, du soya et de la pomme de terre dans la partie sud-ouest du bassin versant);
- o urbanisation (Rouyn-Noranda);
- o réseau routier; entretien du réseau existant;
- o développement anthropique (murs de soutènement, déboisement) en rive et villégiature en bordure de plusieurs lacs;
- o apports excessifs de phosphore (agriculture, villégiature) accélérant l'eutrophisation des eaux (rivière à la Loutre);
- o navigation de plaisance affectant les berges sur certains lacs;
- o prolifération de certaines espèces envahissantes, comme le roseau commun (phragmite), la salicaire pourpre et possiblement la renouée japonaise, dans certains milieux humides; prolifération du myriophylle à épi dans certains lacs (lacs Pelletier, Rouyn, Dufault, Noranda);
- o barrages hydroélectriques et de retenue provoquant du marnage (variations importantes du niveau de l'eau) (lacs Simard, Témiscamingue, rivière des Outaouais, réservoir Decelles) et faisant obstacle à la libre circulation des poissons;
- o transformation de camps de chasse (abris sommaires) temporaires en chalets en bordure des plans d'eau et des milieux humides; aussi, transformation de chalets saisonniers en résidences permanentes.

Conséquences

- dégradation et pertes de milieux humides ainsi que des biens et des services qu'ils fournissent (filtres, éponges naturelles), notamment en tant qu'habitat pour plusieurs espèces, dont certaines à statut précaire;
- fragmentation des milieux humides par le passage de certaines routes;
- acidification des eaux et des écosystèmes et baisse de la productivité et de la diversité des espèces (en particulier dans les *Laurentides méridionales* du Témiscamingue);
- artificialisation et dégradation des berges et des terres hautes adjacentes aux milieux humides autour de certains lacs de villégiature;
- dégradation des habitats (drainage, remblayage ou empiètement, pollution, acidification des eaux, augmentation de la turbidité) nuisant à la reproduction et à la survie de certaines espèces de poissons et autres organismes (batraciens, reptiles, oiseaux, insectes), en plus d'affecter l'habitat de nidification et de migration pour la sauvagine;
- apports de métaux lourds dans le milieu aquatique et contamination de la chair des poissons (ex. : lacs Osisko, Pelletier, Dufault, Arnoux, Preissac);

- érosion des berges par endroits, notamment sur certains réservoirs hydroélectriques connaissant des marnages importants (ex. : lac des Quinze);
- frayères affectées par le marnage sur quelques lacs et réservoirs : Simard, réservoir Decelles, lac Témiscamingue; en particulier des frayères de touladi (lac Kipawa);
- libre circulation des poissons entravée par de nombreux barrages (en particulier pour l'esturgeon jaune);
- baisse de la production de sauvagine dans les portions du territoire ayant été fortement drainées;
- dégradation de la qualité de l'eau dans certains cours d'eau (rivière à la Loutre, dans sa partie agricole) et lacs;
- disparition de populations de dorés (lac Soufflot) et de touladis (lac Chenon) à la suite de l'acidification des eaux;
- risques accrus d'épisodes de cyanobactéries (« fleurs bleues ») dans certains lacs (lacs Témiscamingue, Laperrière);
- artificialisation et dégradation des berges et des terres hautes adjacentes aux milieux humides autour de certains lacs de villégiature.

Des pistes de solution

Voici quelques pistes de solution qui permettraient de conserver adéquatement les milieux humides et leurs terres hautes adjacentes, tout en protégeant l'eau et ses usages (dont l'approvisionnement en eau potable), ainsi que l'habitat du poisson et les retombées économiques régionales que la pêche et la villégiature génèrent :

- **une planification rigoureuse de l'aménagement du territoire (y compris le contrôle du développement industriel et urbain, de la villégiature et de certaines pratiques agricoles) prenant en considération les biens et les services que fournissent les milieux humides, les pertes et les dégradations déjà encourues par ces écosystèmes, la fragilité relative des cours d'eau et des tourbières, la gestion de l'eau, la biodiversité et les habitats, etc.;**
- **l'application de « bonnes pratiques » respectueuses de l'environnement et la protection des bandes riveraines;**
- **l'application de la réglementation municipale touchant les fosses septiques, car il n'existe aucun droit acquis (pour les vieilles installations) de polluer. Toute installation rejetant des eaux usées dans l'environnement doit être changée ou réparée. (Réf : Jean-François Girard, avocat-biologiste, au Bureau québécois du droit en environnement);**
- **l'encouragement à la mise en place de comités de gestion intégrée comme les associations pour la protection des lacs;**
- **la sensibilisation des clientèles cibles avec la multitude de documents d'information qui existent dans ce domaine (ex. : fiche « Vivre au bord de l'eau »), le poisson dans tous ses habitats**
- **<http://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/habitat/fr/PDF/D%E9pliant%20français.pdf>;**
- **la diminution des intrants (phosphore, azote), l'amélioration des pratiques culturales, le reboisement et la conservation des habitats riverains, dont les milieux humides, afin de réduire l'incidence des « fleurs d'eau » (cyanobactéries ou algues bleues), qui peuvent devenir toxiques pour l'humain et les animaux);**
- **l'application des bonnes pratiques d'installation de traverses de cours d'eau, afin de maintenir la libre circulation du poisson, et d'entretien du réseau routier forestier pour contrôler l'apport de sédiments fins (sable) néfastes à l'habitat du poisson;**
- **l'application de mesures préventives pour protéger les espèces à statut précaire et leurs habitats pour éviter les coûteuses mesures de rétablissement de ces espèces.**
- **le développement d'une approche de conservation (approche par filtre brut) des milieux humides et riverains en forêt publique.**

3.2 Rivière Nottaway (partie du bassin versant située dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue)

Caractéristiques

Territoire

- partie de la tête du bassin hydrographique de niveau 1 couvrant 16 452 km² de superficie, soit 25,6 % de la région administrative;
- partie du bassin versant constituée de deux sous-bassins de niveau 2 : la rivière des Indiens, qui occupe 93 % du territoire, et la rivière Waswanipi;
- bassin versant drainant des parties de deux provinces naturelles :
 - o les *basses-terres de l'Abitibi et de la baie James* : qui occupent la portion ouest du bassin versant et qui prennent la forme d'une vaste plaine de dépôts glaciolacustres de sable, d'argile et de limons; présence d'argile expliquée par l'ancien lac glaciaire Ojibway;
 - présence de plusieurs eskers, favorables à une bonne qualité d'eau;
 - la présence de nombreux milieux humides en raison de l'imperméabilité de l'argile et de la présence de nombreux lacs et rivières peu profonds; dépôts d'argile facilement érodables et responsables de la turbidité de l'eau dans les lacs et cours d'eau;
 - présence d'une partie de la faille de Cadillac qui présente un sous-sol riche en minéraux (or, cuivre, zinc, argent) à l'origine de l'importante activité minière de la région;
 - o les *hautes-terres de Mistassini* : qui couvrent la portion nord du bassin versant et qui se caractérisent par de vastes plaines aux dépôts fluvio-glaciaires (till glaciaire);
 - territoire présentant l'aspect d'un grand plateau (entre 350 et 450 m d'altitude) au relief peu accidenté et parsemé de coteaux et de collines atteignant jusqu'à 500 m d'altitude;
 - dépôts glaciaires souvent épais, très pierreux, de texture sableuse;
- paysage très majoritairement forestier; dominance de la forêt de résineux (sapinière à bouleau blanc, pessière à mousses);
- bassin versant situé principalement dans la portion nord de la MRC la Vallée-de-l'Or, mais touchant également la partie est de la MRC Abitibi;
- très faible population humaine, concentrée principalement autour de la ville de Senneterre;
- présence d'une communauté autochtone (Algonquins) au lac Simon;

- territoire à tenure surtout publique avec des blocs de terrains privés, principalement autour de Senneterre; terres publiques pour lesquelles la conservation des milieux humides relève du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) et de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, administrés par le MRNF; la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient également dans la conservation des milieux humides par le biais de la protection du milieu hydrique et du milieu riverain; la Loi sur les pêches, qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient dans la conservation des milieux humides lorsque ces milieux constituent des habitats du poisson.

Milieux humides

- partie de bassin versant possédant 38,3 % des milieux humides de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, qui couvrent 154 127 ha; milieux humides non classifiés mais largement dominés par les tourbières qui occupent souvent de vastes surfaces; milieux humides représentant 9,4 % de la superficie du bassin versant;
- concentrations de milieux humides, surtout des tourbières, dans les ensembles physiographiques :
 - o *dans les basses-terres de l'Abitibi :*
 - la plaine du lac Parent (F0207) et les buttes du lac Sabourin (F0208), notamment la rivière Assup;
 - o *dans les hautes-terres de Mistassini :*
 - la plaine ondulée du lac de l'Aigle (G0102) et les buttes du lac Ouiscatis (G0104); présence aussi d'importants complexes de milieux humides le long de la rivière Serpent (tête du sous-bassin versant de la rivière Mégiscane qui se jette dans le lac Parent), une rivière aux très nombreux méandres et délaissés sur une vingtaine de kilomètres de son cours;
 - sous-bassin (niveau 2) de la rivière des Indiens, qui occupe 93 % du bassin versant (niveau 1), possédant 95 % (146 704 ha) des milieux humides de cette partie du bassin versant, représentant près de la moitié (48,4 %) des milieux humides de l'ensemble des bassins versants de niveau 2 de la région administrative; milieux humides constituant 9,6 % de la superficie de cette partie de sous-bassin (6,6 % pour le sous-bassin de la rivière Waswanipi);
 - influence majeure de l'activité des castors dans l'aménagement de milieux humides; ils sont fort importants en matière d'habitats, notamment en contribuant à la biodiversité régionale, ainsi que comme halte migratoire majeure

pour la sauvagine et habitat de repos, d'alimentation et de reproduction pour certaines espèces de poissons, tel le grand brochet;

- multitude de petits milieux humides en zone forestière, favorables à la sauvagine : canard noir, garrot à œil d'or, fuligule à collier, harle couronné;
- activités de conservation (protection/restauration) de milieux humides réalisées par CIC avec les partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE) : site Despinassy;

Faune, flore

- paysage favorable à plusieurs espèces de sauvagine : canard noir, canard colvert, fuligule à collier, sarcelle d'hiver, canard branchu, garrot à œil d'or, grand harle, harle couronné;
- présence de plusieurs aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) : les imposants complexes de milieux humides de la baie d'Ignace (lac Parent) et de la rivière Assup;
- présence de quelques habitats du rat musqué, de colonies d'oiseaux (sterne pierregarin, goéland argenté) et de héronnières dispersées sur l'ensemble du territoire du bassin versant;
- importance primordiale pour plusieurs espèces de poissons présentes, dont plusieurs espèces de poissons très recherchées par les pêcheurs sportifs :
 - o doré noir et doré jaune;
 - o grand brochet;
 - o touladi : lac Matchi-Manitou; secteur du lac Desforges;
 - o omble de fontaine : quelques petits lacs dispersés sur le territoire, dont le lac Desforges;
 - o truite arc-en-ciel : espèce introduite dans quelques petits plans d'eau seulement (ex. : lac des Sœurs) et soutenue par desensemencements;
 - o perchaude;
 - o lotte;
- importante pêche sur la glace sur plusieurs plans d'eau et réservoirs;
- activité économique évaluée à plus de 78 M\$/an, générée par la pêche sportive dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, dont une bonne proportion provient de pêcheurs de l'extérieur du Québec;
- pêche commerciale pratiquée principalement sur l'esturgeon jaune (lac Parent) et les poissons-appâts;
- présence de plusieurs espèces d'oiseaux désignées prioritaires dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord (ICOAN) : hibou des marais, bernache du

Canada (nidification et migration), canard noir, canard branchu, macreuse à front blanc, macreuse noire, garrot à œil d'or, petit garrot, garrot d'Islande, harelde kakawi, harle couronné, harle huppé, butor d'Amérique, plongeon huard, guifette noire, sterne pierregarin, paruline à couronne rousse (espèce inféodée aux tourbières), pygargue à tête blanche;

- quelques réserves de biodiversité projetées : marais du lac Parent (partie est), Lac-Wettnagami, Lac-Saint-Cyr;
- quelques territoires sous entente avec les nations autochtones : Paix des Braves (nation Crie), réserves à castors;
- présence de quelques pourvoiries à droits exclusifs et de quelques autres sans droits exclusifs;
- présence de quelques espèces en situation précaire (désignées vulnérables ou menacées ou susceptibles d'être ainsi désignées) : esturgeon jaune; hibou des marais, pygargue à tête blanche, campagnol des rochers, chauve-souris argentée.

Pressions

- activités minières (exploration, exploitation, parcs de résidus), en particulier le long de la faille de Cadillac à la limite ouest du bassin versant;
- risques de bris des digues de retenue des résidus d'exploitation minière et ainsi de contamination des milieux aquatiques environnants;
- polluants atmosphériques industriels qui augmentent l'acidité des précipitations et provoquent des chocs acides printaniers dans certains écosystèmes aquatiques dotés de faible capacité tampon (en particulier dans le secteur à l'est de Senneterre);
- activités forestières (voirie forestière, transformation); exploitation hivernale dans les tourbières;
- activités agricoles (drainage des terres);
- réseau routier; entretien du réseau existant;
- circulation des véhicules tout-terrain (VTT) dans certains milieux humides (tourbières);
- développement anthropique (murs de soutènement, déboisement) en rive et villégiature en bordure de certains lacs (Parent);
- apports anthropiques de phosphore (agriculture, villégiature) accélérant l'eutrophisation des eaux;
- navigation de plaisance affectant les berges sur certains lacs (ex. : lac Parent);
- prolifération de certaines espèces envahissantes, comme le phragmite, la salicaire pourpre et peut-être la renouée japonaise dans certains milieux humides;

- transformation de camps de chasse (abris sommaires) temporaires en chalets en bordure des plans d'eau et des milieux humides; aussi transformation de chalets saisonniers en résidences permanentes;
- apports de sédiments dans le cours d'eau issus du mauvais aménagement de certaines traverses et de l'entretien de l'important réseau de chemins forestiers.

Conséquences

- dégradation et pertes de milieux humides ainsi que des biens et des services qu'ils fournissent, notamment en tant qu'habitat pour plusieurs espèces, dont certaines à statut précaire;
- fragmentation des milieux humides (surtout des tourbières) par le passage de certaines routes;
- dégradation des habitats (drainage, remblayage ou empiétement, pollution, acidification des eaux, augmentation de la turbidité) nuisant à la reproduction et à la survie de certaines espèces de poissons et autres organismes (batraciens, reptiles, oiseaux, insectes);
- mortalités occasionnelles de poissons dans la rivière Bourlamaque (rejets miniers);
- érosion des berges par endroits (ex. : lac Parent);
- acidification des eaux dans les lacs et cours d'eau du secteur à l'est de Senneterre.

Des pistes de solution?

Voici quelques pistes de solution qui permettraient de conserver adéquatement les milieux humides et leurs terres hautes adjacentes, tout en protégeant l'eau et ses usages (dont l'approvisionnement en eau potable), ainsi que l'habitat du poisson et les retombées économiques régionales que la pêche et la villégiature génèrent :

- **une planification rigoureuse de l'aménagement du territoire (y compris le contrôle du développement industriel et urbain, de la villégiature) prenant en considération les biens et les services que fournissent les milieux humides, les pertes et les dégradations déjà encourues par ces écosystèmes, la fragilité relative des cours d'eau et des tourbières, la gestion de l'eau, la biodiversité et les habitats, etc.;**
- **l'application de « bonnes pratiques » respectueuses de l'environnement, tant en milieux forestiers (dont la villégiature) qu'agricoles, et la protection des bandes riveraines;**
- **l'application de la réglementation municipale touchant les fosses septiques, car il n'existe aucun droit acquis (pour les vieilles installations) de polluer. Toute installation rejetant des eaux usées dans l'environnement doit être changée ou réparée. (Réf. : Jean-François Girard, avocat-biologiste, au Bureau québécois du droit en environnement);**
- **l'encouragement à la mise en place de comités de gestion intégrée comme les associations pour la protection des lacs;**
- **la sensibilisation des clientèles cibles avec la multitude de documents d'information qui existent dans ce domaine (ex. : fiche « Vivre au bord de l'eau »), le poisson dans tous ses habitats**
<http://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/habitat/fr/PDF/D%E9pliant%20français.pdf> ;
- **la diminution des intrants (phosphore, azote), l'amélioration des pratiques culturales, le reboisement et la conservation des habitats riverains, dont les milieux humides, afin de réduire l'incidence des « fleurs d'eau » (cyanobactéries ou algues bleues), qui peuvent devenir toxiques pour l'humain et les animaux;**
- **l'application des bonnes pratiques d'installation de traverses de cours d'eau, afin de maintenir la libre circulation du poisson, et d'entretien du réseau routier forestier pour contrôler l'apport dans les cours d'eau de sédiments fins (sable) néfastes à l'habitat du poisson;**
- **l'élaboration d'une approche de conservation (approche par filtre brut) des milieux humides et riverains en forêt publique.**

3.3 Rivière Harricana (partie du bassin versant située dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue)

Caractéristiques

Territoire

- partie de la tête du bassin hydrographique de niveau 1 couvrant 6 575 km² de superficie, soit 10 % de la région administrative; rivière coulant du sud vers le nord pour éventuellement se jeter dans la baie James (baie Hannah, en Ontario);
- partie du bassin versant constituée de six petits sous-bassins de niveau 2 : les rivières Turgeon, Octave, Berry, Davy, Milky et Bourlamaque;
- bassin versant de niveau 2 de la rivière Bourlamaque, sur lequel œuvre le Comité de bassin versant de la rivière Bourlamaque (CBVRB), considéré comme bassin prioritaire dans le cadre de la Politique nationale de l'eau du Québec;
- bassin versant situé entièrement dans la province naturelle des *basses-terres de l'Abitibi et de la baie James* qui prennent la forme d'une vaste plaine de dépôts glaciolacustres de sable, d'argile et de limons;
- présence de plusieurs eskers, favorables à une bonne qualité d'eau, et de moraines (dépôts de sable et de gravier); l'esker de Saint-Mathieu-Lac-Berry s'étend sur plus de 70 km de longueur;
- présence d'argile expliquée par l'ancien lac glaciaire Ojibway; conditions favorables à la présence de nombreux milieux humides en raison de l'imperméabilité de l'argile et de la présence de nombreux lacs et rivières peu profonds; dépôts d'argile facilement érodables et responsables de la turbidité de l'eau dans les lacs et cours d'eau;
- présence d'une partie de la faille de Cadillac, au sud du territoire, qui présente un sous-sol riche en minéraux (or, cuivre, zinc, argent) à l'origine de l'importante activité minière de la région;
- paysage à dominance forestière (domaine de la sapinière à bouleau blanc) avec quelques zones agricoles (productions bovine et laitière surtout) où domine un paysage agroforestier, principalement dans la MRC Abitibi;
- bassin versant touchant à trois MRC : la Vallée-de-l'Or, au sud; Abitibi, au centre; Abitibi-Ouest, au nord-ouest;
- populations humaines concentrées principalement autour des villes de Val-d'Or, d'Amos et de Barraute;
- territoire présentant une mosaïque de terres privées (souvent cultivées) et de terres publiques; terres publiques pour lesquelles la conservation des milieux humides relève du Règlement sur les normes d'intervention (RNI) et de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune,

administrés par le MRNF; la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient également dans la conservation des milieux humides par le biais de la protection du milieu hydrique et du milieu riverain; la Loi sur les pêches, qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient dans la conservation des milieux humides lorsque ces milieux constituent des habitats du poisson;

- présence de plusieurs aires protégées : quelques réserves écologiques qui protègent aussi des milieux humides et leurs terres hautes adjacentes : des Kettles-de-Berry, des Dunes-de-Berry et de William-Baldwin; tourbière minérotrophe réticulée Desboues (du lac Chicobi, dans le TNO de Lac-Chicobi) protégée par la réserve écologique William-Baldwin;
- présence d'une communauté autochtone (Algonquins) : Pikogan (Abitibiwinini).

Milieux humides

- partie de bassin versant possédant 16,3 % des milieux humides de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, qui couvrent 65 795 ha; milieux humides non classifiés mais largement dominés par les tourbières qui occupent souvent de vastes surfaces; milieux humides représentant 10 % de la superficie de cette partie du bassin versant;
- présence de concentrations importantes de milieux humides, surtout des tourbières, en particulier dans les secteurs des municipalités de Barraute, Amos, Landrienne;
- présence de plusieurs grands marais d'importance le long de la rivière Harricana;
- influence majeure de l'activité des castors dans l'aménagement de milieux humides; ils sont fort importants en matière d'habitats, notamment en contribuant à la biodiversité régionale, ainsi que comme halte migratoire majeure pour la sauvagine et habitat de repos, d'alimentation et de reproduction pour plusieurs espèces de poissons;
- sous-bassins (niveau 2) des rivières Bourlamaque (9 319 ha), Milky (7 908 ha), Octave (5 149 ha) et Davy (5 024 ha) possédant les plus importantes superficies en milieux humides de cette partie du bassin versant;
- sous-bassins (niveau 2) de la rivière Harricana (niveau 1) possédant tous des proportions relativement élevées de milieux humides : rivière Bourlamaque (14,1 %), rivière Davy (11 %), rivière Berry (8,9 %), rivière Milky (8,2 %), rivière Octave (8,1 %);
- multitude de petits milieux humides en zone forestière, favorables à la sauvagine : canard noir, canard branchu, garrot à œil d'or, fuligule à collier, harle couronné;
- plusieurs activités de conservation (protection/restauration) de milieux humides réalisées par CIC avec les partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE) : sites Par quiller, Double, Beaudoin, Georges, Nymphaea, Pageau.

Faune, flore

- importance primordiale de ces milieux humides pour les très nombreux oiseaux qui empruntent les voies migratoires de l'Atlantique et du Mississippi, tant pour leurs migrations que pour leur reproduction;
- secteur du marais Kergus représentant une importante halte migratoire pour la bernache du Canada;
- grande variété de sauvagine et d'autres espèces d'oiseaux, principalement en migration; fortes densités de canards noirs et de canards colverts; paysage favorable à plusieurs espèces de sauvagine : canard noir, canard colvert, fuligule à collier, sarcelle d'hiver, canard branchu, garrot à œil d'or, grand harle, harle couronné;
- présence de plusieurs aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) : marais des rivières Piché, Héva et Harricana; marais du lac Malartic; rivière Harricana en amont du lac Obalski;
- présence de quelques habitats du rat musqué, de colonies d'oiseaux (sterne pierregarin) et de héronnières dispersés sur l'ensemble du territoire du bassin versant;
- milieux agricoles de la MRC importants pour plusieurs espèces en migration, dont la bernache du Canada, la grue du Canada;
- importance primordiale pour une multitude d'espèces de poissons présentes et tolérantes d'une certaine turbidité de l'eau, dont plusieurs espèces de poissons très recherchées par les pêcheurs sportifs :
 - o doré noir et doré jaune;
 - o grand brochet;
 - o omble de fontaine : présence rare; généralement dans des eaux froides et non turbides;
 - o perchaude;
 - o lotte;
- importante pêche sur la glace sur certains plans d'eau;
- activité économique évaluée à plus de 78 M\$/an, générée par la pêche sportive dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, dont une bonne proportion provient de pêcheurs de l'extérieur du Québec;
- pêche commerciale pratiquée principalement sur l'esturgeon jaune (rivière Harricana) et les poissons-appâts;

- présence de quelques espèces en situation précaire (désignées vulnérables ou menacées ou susceptibles d'être ainsi désignées) : esturgeon jaune; pygargue à tête blanche, campagnol des rochers, hibou des marais;
- présence de plusieurs espèces d'oiseaux désignées prioritaires dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord (ICOAN) : hibou des marais, bernache du Canada (nidification et migration), canard noir, canard branchu, garrot à œil d'or, petit garrot, harelde kakawi, harle couronné, harle huppé, macreuse à front blanc, sarcelle à ailes bleues, plongeon huard, sterne pierregarin, paruline à couronne rousse (espèce inféodée aux tourbières), bruant de Leconte, marouette de Caroline;
- réserve de biodiversité projetée : Forêt-Piché-Lemoine.

Pressions

- activités minières (exploration, exploitation, transformation, rejets industriels, parcs de résidus), en particulier autour de Val-d'Or et de Malartic (faille de Cadillac); sites de réouverture de mines dans le secteur de la rivière Piché; projet de mine d'or à ciel ouvert dans la municipalité de Malartic;
- risques de bris des digues de retenue des résidus d'exploitation minière et ainsi de contamination des milieux aquatiques environnants;
- urbanisation (Val-d'Or);
- polluants atmosphériques industriels, qui augmentent l'acidité des précipitations et provoquent des chocs acides printaniers dans certains écosystèmes aquatiques dotés de faible capacité tampon ;
- activités forestières (voirie forestière, transformation, exploitation hivernale dans les tourbières);
- activités agricoles (drainage intensif des terres);
- réseau routier;
- circulation des véhicules tout-terrain (VTT) dans certains milieux humides (tourbières) (ex. : bordure de la rivière Harricana);
- développement anthropique (murs de soutènement, déboisement) en rive et villégiature en bordure de certains lacs (Blouin, Lemoine, Malartic, La Motte, Beauchamp, Davy);
- apports anthropiques de phosphore (agriculture, villégiature) accélérant l'eutrophisation des eaux dans les zones habitées;
- navigation de plaisance affectant les berges de certains lacs (Malartic, La Motte);

- apports dans le cours d'eau de sédiments issus du mauvais aménagement de certaines traverses et de l'entretien de l'important réseau de chemins forestiers;
- prolifération de certaines espèces envahissantes, comme le phragmite, la salicaire pourpre et possiblement la renouée japonaise, dans certains milieux humides;
- transformation de camps de chasse (abris sommaires) temporaires en chalets en bordure des plans d'eau et des milieux humides; aussi transformation de chalets saisonniers en résidences permanentes.

Conséquences

- dégradation et pertes de milieux humides ainsi que des biens et des services qu'ils fournissent, notamment en tant qu'habitat pour plusieurs espèces;
- dégradation des habitats (drainage, remblayage ou empiétement, pollution, acidification des eaux, augmentation de la turbidité) nuisant à la reproduction et à la survie de certaines espèces de poissons et autres organismes (batraciens, reptiles, oiseaux, insectes), en plus d'affecter l'habitat de nidification et de migration pour la sauvagine;
- risques accrus d'épisodes de cyanobactéries (« fleurs bleues ») dans certains lacs (lac La Motte);
- apports de métaux lourds dans le milieu aquatique et contamination de la chair des poissons (lacs Malartic; rivière Harricana, via les ruisseaux Kitsabish et Plamondon);
- communautés benthiques et piscicoles affectées et mortalités occasionnelles de poissons en raison des substances toxiques dans la rivière Bourlamaque et certains de ses tributaires;
- érosion des berges par endroits (lacs Malartic, La Motte);

Des pistes de solution?

Voici quelques pistes de solution qui permettraient de conserver adéquatement les milieux humides et leurs terres hautes adjacentes, tout en protégeant l'eau et ses usages (dont l'approvisionnement en eau potable), ainsi que l'habitat du poisson et les retombées économiques régionales que la pêche et la villégiature génèrent :

- une planification rigoureuse de l'aménagement du territoire (y compris le contrôle du développement de la villégiature) prenant en considération les biens et les services que fournissent les milieux humides, les pertes et les dégradations déjà encourues par ces écosystèmes, la fragilité relative des cours d'eau et des tourbières, la gestion de l'eau, la biodiversité et les habitats, etc.
- l'application de « bonnes pratiques » respectueuses de l'environnement, tant en milieux forestiers (dont la villégiature) qu'agricoles, et la protection des bandes riveraines;
- l'application de la réglementation municipale touchant les fosses septiques, car il n'existe aucun droit acquis (pour les vieilles installations) de polluer. Toute installation rejetant des eaux usées dans l'environnement doit être changée ou réparée. (Réf. : Jean-François Girard, avocat-biologiste, au Bureau québécois du droit en environnement);
- l'encouragement à la mise en place de comités de gestion intégrée comme les associations de protection des lacs;
- la sensibilisation des clientèles cibles avec la multitude de documents d'information qui existent dans ce domaine (ex. : fiche « Vivre au bord de l'eau »), le poisson dans tous ses habitats
<http://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/habitat/fr/PDF/D%E9pliant%20français.pdf>;
- la diminution des intrants (phosphore, azote), l'amélioration des pratiques culturales, le reboisement et la conservation des habitats riverains, dont les milieux humides, afin de réduire l'incidence des « fleurs d'eau » (cyanobactéries ou algues bleues), qui peuvent devenir toxiques pour l'humain et les animaux);
- l'application des bonnes pratiques d'installation de traverses de cours d'eau, afin de maintenir la libre circulation du poisson, et d'entretien du réseau routier forestier pour contrôler l'apport de sédiments fins (sable) néfastes à l'habitat du poisson;
- l'application de mesures préventives pour protéger les espèces à statut précaire et leurs habitats pour éviter les coûteuses mesures de rétablissement de ces espèces;
- l'élaboration d'une approche de conservation (approche par filtre brut) des milieux humides et riverains en forêt publique.

3.4 Rivière Moose (partie du bassin versant située dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue)

Caractéristiques

Territoire

- partie de la tête du bassin hydrographique de niveau 1, couvrant 4 132 km² de superficie, soit 6,4 % de la région administrative;
- bassin versant situé entièrement dans la province naturelle des *basses-terres de l'Abitibi et de la baie James*, qui prennent la forme d'une vaste plaine de dépôts glaciolacustres de sable, d'argile et de limons, percée de buttes rocheuses ou de basses collines;
- partie de bassin versant touchant à trois MRC : Abitibi-Ouest, pour la majeure partie; Abitibi, à la limite est; ville de Rouyn-Noranda, dans sa partie sud;
- présence de quelques eskers, favorables à une bonne qualité d'eau,
- présence d'argile expliquée par l'ancien lac glaciaire Ojibway; conditions favorables à la présence de nombreux milieux humides en raison de l'imperméabilité de l'argile et de la présence de nombreux lacs et rivières peu profonds; dépôts d'argile facilement érodables et responsables de la turbidité de l'eau dans les lacs et cours d'eau;
- présence d'une partie de la faille de Cadillac, au sud du territoire, qui présente un sous-sol riche en minéraux (or, cuivre, zinc, argent) à l'origine de l'importante activité minière de la région;
- paysage à dominance forestière (domaine de la sapinière à bouleau blanc) avec plusieurs zones agricoles (productions bovine et laitière surtout) où domine un paysage agroforestier;
- population humaine concentrée principalement autour des villes de Rouyn-Noranda et de La Sarre;
- territoire à dominance de terres privées (souvent cultivées); terres publiques concentrées dans la portion sud, ainsi qu'en bordure de cette partie de bassin versant; terres publiques pour lesquelles la conservation des milieux humides relève du Règlement sur les normes d'intervention (RNI) et de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, administrés par le MRNF; la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient également dans la conservation des milieux humides par le biais de la protection du milieu hydrique et du milieu riverain; la Loi sur les pêches, qui s'applique autant sur des terres privées que publiques, intervient dans la conservation des milieux humides lorsque ces milieux constituent des habitats du poisson;
- présence d'une petite partie du Parc national d'Aigüebelle;
- projet de réserve écologique : Ruisseau-Clinchamp (au sud du lac Dasserat);

- présence d'une pisciculture produisant des salmonidés à Authier.

Milieux humides

- partie de bassin versant possédant 5,8 % des milieux humides de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, qui couvrent 23 302 ha; milieux humides non classifiés; milieux humides représentant 5,6 % de la superficie de cette partie du bassin versant;
- présence d'importants marais, en particulier autour du lac Abitibi : marais Antoine, de Roquemaure (284 ha), marais Maine (englobé dans un très grand complexe de milieux humides), rivière Cachée; quelques marais également autour du lac Duparquet (embouchure de la rivière Mouilleuse); plusieurs zones d'eau peu profonde favorables à la sauvagine;
- plus grande concentration de milieux humides (dominance de tourbières) dans la portion est de cette partie de bassin versant;
- influence majeure de l'activité des castors dans l'aménagement de milieux humides; ils sont fort importants en matière d'habitats, notamment en contribuant à la biodiversité régionale, ainsi que comme halte migratoire majeure pour la sauvagine et habitat de repos, d'alimentation et de reproduction pour certaines espèces de poissons, tel le grand brochet;
- multitude de petits milieux humides en zone forestière, favorables à la sauvagine : canard noir, canard branchu, garrot à œil d'or, fuligule à collier, harle couronné;
- activités de conservation (protection/restauration) de milieux humides réalisées par CIC avec les partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE) : marais Antoine de Roquemaure (lac Abitibi), l'un des plus vastes de la région administrative; aménagement Maltais.

Faune, flore

- importance primordiale de tout cet ensemble de milieux humides pour les très nombreux oiseaux qui empruntent les voies migratoires de l'Atlantique et du Mississippi, tant pour leurs migrations que pour leur reproduction;
- grande variété de sauvagine et d'autres espèces d'oiseaux, principalement en migration; grand ensemble où se retrouvent parmi les plus fortes densités de canards noirs et de canards colverts au Québec; importants groupes de grues du Canada en migration (l'espèce est également présente en été); importants groupes de bernaches du Canada en migration;
- paysage favorable à plusieurs espèces de sauvagine : canard noir, canard colvert, fuligule à collier, sarcelle à ailes bleues, sarcelle d'hiver, canard d'Amérique, canard branchu, garrot à œil d'or, grand harle, harle couronné;
- milieux agricoles importants pour plusieurs espèces en migration, dont la bernache du Canada et la grue du Canada;

- présence de cygnes siffleurs en migration de printemps dans le secteur du lac Abitibi; présence récente de cygnes trompettes en période de migration et de nidification;
- présence de plusieurs aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA), principalement autour des lacs Abitibi et Duparquet;
- présence de plusieurs habitats du rat musqué, de colonies d'oiseaux (sterne pierregarin) et de héronnières dispersés sur l'ensemble de cette partie de bassin versant, en particulier au lac Abitibi;
- importance primordiale pour plusieurs espèces de poissons présentes et tolérantes d'une certaine turbidité de l'eau, dont plusieurs espèces de poissons très recherchées par les pêcheurs sportifs :
 - o doré noir (lac Abitibi) et doré jaune; frayères de doré jaune dans la rivière Dagenais, au sud-est de Palmarolle;
 - o grand brochet : grâce à l'aménagement d'une passe migratoire par CIC, le grand brochet peut accéder à d'importantes frayères au marais Antoine (lac Abitibi);
 - o perchaude;
 - o lotte;
- importante pêche sur la glace sur plusieurs plans d'eau;
- présence confirmée du necture tacheté, un amphibien, dans le lac Abitibi;
- activité économique évaluée à plus de 78 M\$/an, générée par la pêche sportive dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, dont une bonne proportion provient de pêcheurs de l'extérieur du Québec;
- pêche commerciale visant les poissons-appâts pratiquée sur le territoire;
- présence de plusieurs espèces d'oiseaux désignées prioritaires dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord (ICOAN) : hibou des marais, bernache du Canada (nidification et migration), canard noir, sarcelle à ailes bleues, goéland argenté, plongeon huard, garrot à œil d'or, petit garrot, harelde kakawi, harle couronné, harle huppé, macreuse noire, macreuse à front blanc, butor d'Amérique, grèbe jougris, guifette noire, sterne pierregarin, marouette de Caroline, râle jaune, paruline à couronne rousse (espèce inféodée aux tourbières), bruant de Le Conte;
- quelques espèces fauniques et floristiques rares ou à statut précaire (désignées vulnérables ou menacées ou susceptibles d'être ainsi désignées) : esturgeon jaune, hibou des marais, bruant de Nelson, râle jaune, pygargue à tête blanche, belette pygmée, campagnol des rochers, campagnol-lemming de Cooper, chauve-souris argentée.

Pressions

- activités minières (exploration, exploitation, transformation, rejets industriels, parcs de résidus), en particulier autour du lac Duparquet (arsenic) et dans la partie sud de cette partie de bassin versant (sous-bassin versant de la rivière Duparquet);
- risques de bris des digues de retenue des résidus d'exploitation minière et ainsi de contamination des milieux aquatiques environnants;
- polluants atmosphériques industriels qui augmentent l'acidité des précipitations et provoquent des chocs acides printaniers dans certains écosystèmes aquatiques dotés de faible capacité tampon ;
- activités forestières (voirie forestière, exploitation, transformation);
- activités agricoles (drainage systématique des terres); présence de secteurs où les animaux peuvent être laissés libres dans les bordures de cours d'eau malgré la réglementation existante (problématique en décroissance);
- réseau routier;
- développement anthropique (murs de soutènement, déboisement) en rive et villégiature en bordure de plusieurs lacs (Abitibi, Macamic, Duparquet, Hébécourt);
- apports anthropiques de phosphore (agriculture, villégiature) accélérant l'eutrophisation des eaux;
- prolifération de certaines espèces envahissantes, comme le phragmite, la salicaire pourpre et possiblement la renouée japonaise dans certains milieux humides;
- barrages provoquant du marnage (variations importantes du niveau de l'eau) (lacs Abitibi, Macamic) affectant les milieux humides et faisant parfois obstacle à la libre circulation des poissons;
- rejets d'eaux usées domestiques ou municipales (Sainte-Germaine-Boulé, Poularies; problèmes de surverse de certaines stations d'épuration) directement dans le milieu aquatique;
- transformation de camps de chasse (abris sommaires) temporaires en chalets en bordure des plans d'eau et des milieux humides; aussi transformation de chalets saisonniers en résidences permanentes.

Conséquences

- dégradation et pertes de milieux humides ainsi que des biens et des services qu'ils fournissent, notamment en tant qu'habitat pour plusieurs espèces;
- fragmentation des milieux humides par le passage de certaines routes;
- dégradation des habitats (drainage, remblayage ou empiétement, pollution, acidification des eaux, augmentation de la turbidité) nuisant à la reproduction et à la survie de certaines espèces de poissons et autres organismes (batraciens, reptiles, oiseaux, insectes), en plus d'affecter l'habitat de nidification et de migration pour la sauvagine; problèmes plus aigus dans les rivières La Sarre et Dagenais (secteurs agricoles);
- risques accrus d'épisodes de cyanobactéries (« fleurs bleues ») dans certains lacs (ex. : lacs Abitibi);
- perte temporaire d'usages de l'eau (ex. : baignade) en raison de la prolifération de cyanobactéries au lac Abitibi;
- apports de métaux lourds dans le milieu aquatique et contamination de la chair des poissons dans plusieurs lacs (ex. : lac Duparquet) et cours d'eau (ex. : rivières des Méloizes où en plus certains tronçons maintenant sont sans poisson);
- perte de la pêche commerciale du doré dans le lac Abitibi en raison de la contamination de la chair des poissons;
- perte de la population de doré dans le lac Arnoux par acidification des eaux d'origine industrielle;
- érosion des berges sous l'effet du marnage au lac Macamic;
- milieux humides et frayères (ex. : grand brochet) affectés par le marnage sur les lacs Abitibi et Macamic.

Des pistes de solution?

Voici quelques pistes de solution qui permettraient de conserver adéquatement les milieux humides et leurs terres hautes adjacentes, tout en protégeant l'eau et ses usages (dont l'approvisionnement en eau potable), ainsi que l'habitat du poisson et les retombées économiques régionales que la pêche et la villégiature génèrent :

- **une planification rigoureuse de l'aménagement du territoire (y compris le contrôle du développement de la villégiature) prenant en considération les biens et les services que fournissent les milieux humides, les pertes et les dégradations déjà encourues par ces écosystèmes, la fragilité relative des cours d'eau et des tourbières, la gestion de l'eau, la biodiversité et les habitats, etc.;**
- **l'application de « bonnes pratiques » respectueuses de l'environnement, tant en milieux forestiers (dont la villégiature) qu'agricoles, et la protection des bandes riveraines;**
- **l'application de la réglementation municipale touchant les fosses septiques, car il n'existe aucun droit acquis (pour les vieilles installations) de polluer. Toute installation rejetant des eaux usées dans l'environnement doit être changée ou réparée. (Réf. : Jean-François Girard, avocat-biologiste, au Bureau québécois du droit en environnement);**
- **l'encouragement à la mise en place de comités de gestion intégrée comme les associations de protection des lacs;**
- **la sensibilisation des clientèles cibles avec la multitude de documents d'information qui existent dans ce domaine (ex. : fiche « Vivre au bord de l'eau »), le poisson dans tous ses habitats**
<http://www.gc.dfo-mpo.gc.ca/habitat/fr/PDF/D%E9pliant%20français.pdf>;
- **la diminution des intrants (phosphore, azote), l'amélioration des pratiques culturales, le reboisement et la conservation des habitats riverains, dont les milieux humides, afin de réduire l'incidence des « fleurs d'eau » (cyanobactéries ou algues bleues), qui peuvent devenir toxiques pour l'humain et les animaux;**
- **l'application des bonnes pratiques d'installation de traverses de cours d'eau, afin de maintenir la libre circulation du poisson, et d'entretien du réseau routier forestier pour contrôler l'apport de sédiments fins (sable) néfastes à l'habitat du poisson;**
- **l'application de mesures préventives pour protéger les espèces à statut précaire et leurs habitats pour éviter les coûteuses mesures de rétablissement de ces espèces;**
- **le développement d'une approche de conservation (approche par filtre brut) des milieux humides et riverains en forêt publique.**

3.5 Rivière Saint-Maurice (partie du bassin versant située dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue)

- petite partie (564 km²) de bassin versant située à la limite est de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue;
- partie du bassin versant située principalement dans la province naturelle des Laurentides méridionales;
- partie de bassin versant comptant 3 336 ha de milieux humides non classifiés; milieux humides représentant 5,9 % de la superficie de cette partie de bassin versant; dominance de petites tourbières dispersées sur le territoire;
- partie de bassin versant située entièrement dans la MRC La Vallée-de-l'Or;
- partie de bassin versant affectée principalement par les activités forestières (exploitation, réseau routier) et la production hydroélectrique (lac Brécourt).



Merci à nos partenaires

North American Waterfowl
Management Plan



Plan nord-américain de
gestion de la sauvagine

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 

Affaires municipales
et Régions

Québec 

Ressources naturelles
et Faune

Québec 



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada



Environnement
Canada

Environment
Canada

Service canadien
de la faune

Canadian Wildlife
Service